



« Nous allons vous ligoter et vous abattre »

Les violences politiques restent impunies au Burundi

Copyright © 2010 Human Rights Watch
All rights reserved.
Printed in the United States of America
ISBN: 1-56432-635-7
Cover design by Rafael Jimenez

Human Rights Watch
350 Fifth Avenue, 34th floor
New York, NY 10118-3299 USA
Tel: +1 212 290 4700, Fax: +1 212 736 1300
hrwnyc@hrw.org

Poststraße 4-5
10178 Berlin, Germany
Tel: +49 30 2593 06-10, Fax: +49 30 2593 0629
berlin@hrw.org

Avenue des Gaulois, 7
1040 Brussels, Belgium
Tel: + 32 (2) 732 2009, Fax: + 32 (2) 732 0471
hrwbe@hrw.org

64-66 Rue de Lausanne
1202 Geneva, Switzerland
Tel: +41 22 738 0481, Fax: +41 22 738 1791
hrwgva@hrw.org

2-12 Pentonville Road, 2nd Floor
London N1 9HF, UK
Tel: +44 20 7713 1995, Fax: +44 20 7713 1800
hrwuk@hrw.org

27 Rue de Lisbonne
75008 Paris, France
Tel: +33 (1)43 59 55 35, Fax: +33 (1) 43 59 55 22
paris@hrw.org

1630 Connecticut Avenue, N.W., Suite 500
Washington, DC 20009 USA
Tel: +1 202 612 4321, Fax: +1 202 612 4333
hrwdc@hrw.org

Web Site Address: <http://www.hrw.org>



« Nous allons vous ligoter et vous abattre » Les violences politiques restent impunies au Burundi

Glossaire des termes et acronymes	1
Note sur les structures administratives.....	2
Résumé	3
Méthodologie	6
Recommandations	8
À la Police nationale du Burundi et au Parquet Général	8
Au ministère de l’Intérieur	8
Aux partis politiques du Burundi	8
Aux observateurs des élections, notamment l’Union européenne, l’Union africaine, la Communauté Est-africaine, l’Afrique du Sud et le Canada	9
Aux bailleurs de fonds qui aident à financer les secteurs de la police et de la justice du Burundi, notamment les Pays-Bas et la Belgique.....	9
I. Contexte	10
Facteurs contribuant à la violence	12
II. Violences entre groupes de jeunes et autres militants de partis	16
Étude de cas 1: Violence de jeunes partisans et intervention de la police dans la province de Kirundo, janvier à avril 2010	17
Combats à Kabanga, janvier 2010	18
Réémergence de la violence dans la province de Kirundo : légers progrès dans le devoir de rendre des comptes	23
Étude de cas 2 : Violences commises par de jeunes militants de partis et réponse de la police dans la commune de Kinama, province de Bujumbura Mairie, octobre 2009 à avril 2010.....	24
Violence à Carama, janvier 2010	26
Recrudescence de la violence à Carama, avril 2010	29
Violences commises dans d’autres régions du Burundi	31
III. Assassinats et agressions à motivation potentiellement politique	34
IV. Violence symbolique et destruction de biens	38

V. Menaces	40
VI. Impunité pour les assassinats et les attaques passés.....	41
VII. Réaction du gouvernement, de la police et du système judiciaire.....	43
VIII. Rôle des acteurs internationaux.....	46
Remerciements	48

Glossaire des termes et acronymes

APRODH : Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, organisation burundaise de défense des droits humains.

BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi.

CNDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie, parti politique et ancien mouvement rebelle fondé en 1994, dirigé par un ex-chef rebelle, Léonard Nyangoma. Le nom officiel du parti est CNDD mais il est souvent appelé CNDD-Nyangoma pour le distinguer du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, qui s'est séparé du CNDD en 1998.

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie, ancien mouvement rebelle. Les FDD (Forces pour la Défense de la Démocratie) étaient, à l'origine, la branche armée du CNDD, mentionné ci-dessus. Une scission survenue au sein du mouvement en 1998 a débouché sur la création du CNDD-FDD, faction dissidente du CNDD original. Le CNDD-FDD a rejoint le gouvernement en 2004 et est arrivé au pouvoir lors des élections de 2005, avec l'obtention d'une majorité des sièges au Parlement et l'élection de l'ex-dirigeant rebelle Pierre Nkurunziza à la présidence du pays.

FNL : Forces Nationales de Libération. À l'origine, ce terme faisait allusion à la branche armée du mouvement rebelle Palipehutu-FNL. En janvier 2009, le Palipehutu-FNL a modifié son nom pour s'appeler simplement « FNL ». En avril 2009, ce mouvement a commencé à déposer les armes et est devenu un parti politique agréé.

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi, parti politique fondé en 1992 en tant que parti à prédominance hutue, opposé à la dictature de l'UPRONA, parti dominé par les Tutsis.

MSD : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie, parti politique fondé en 2007 par Alexis Sinduhije.

SNR : Service National de Renseignement, autrefois connu sous le nom de « Documentation Nationale ».

UPD-Zigamibanga : Union pour la Paix et le Développement, parti autrefois étroitement aligné avec le CNDD-FDD, mais qui a rompu cette alliance officieuse en 2007 après l'arrestation de l'ancien dirigeant du parti au pouvoir, Hussein Radjabu.

UPRONA : Union pour le Progrès National, parti politique fondé en 1958 et traditionnellement dominé par les Tutsis.

Note sur les structures administratives

Diverses structures administratives sont mentionnées tout au long de ce rapport et sont décrites brièvement ci-après.

Le Burundi est divisé en 17 provinces—16 provinces principalement rurales, considérées collectivement comme « l'intérieur » du pays, et la capitale, Bujumbura Mairie (désignée comme « Bujumbura » tout au long de ce rapport), qui constitue également une province.

Chaque province est dirigée par un gouverneur nommé par le président, à l'exception de Bujumbura Mairie dont la direction est assurée par un maire, également nommé par le président. Chaque province est divisée en cinq à treize communes, dirigées par des administrateurs communaux élus. Chaque administrateur communal est appuyé par un conseil communal composé de 25 membres élus et par deux à cinq chefs de zone, chacun étant responsable d'aider l'administrateur dans la gouvernance d'une certaine section du territoire communal.

Les zones sont elles-mêmes subdivisées en collines (parfois appelées secteurs), lesquelles sont les plus petites unités administratives reconnues par la loi au Burundi. Chaque colline est dirigée par un chef de colline élu et un conseil de colline composé de cinq membres. (Bujumbura et plusieurs autres grandes villes sont divisées en quartiers plutôt qu'en collines ; ces quartiers sont dirigés par des chefs de quartier.)

Résumé

Nous allons vous ligoter et vous abattre.

—chant de la ligue des jeunes du CNDD-FDD (*Imbonerakure*), colline de Kabanga, province de Kirundo, 24 janvier 2010.¹

Quand les gens lancent des pierres, c'est facile de les inciter à lancer des grenades.

—fonctionnaire local, Kinama, Bujumbura, 29 janvier 2010.²

Nous avons peur des élections.

—membre des FNL de Kinama, Bujumbura, 25 janvier 2010.³

Le 21 mai, le Burundi entamera une période électorale de quatre mois, durant laquelle les premières élections auront lieu dans le pays depuis la fin en 2009 d'une guerre civile qui a duré près de 16 ans. Cinq élections distinctes — communales, présidentielles, parlementaires, sénatoriales et collinaires (de village) — sont programmées d'ici le 7 septembre, tandis que le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) — parti au gouvernement— cherche à se maintenir au pouvoir.

L'histoire récente du Burundi a été troublée par la violence politique. Cette situation menace de se poursuivre, voire de s'aggraver, si les autorités gouvernementales, politiques, sécuritaires et judiciaires —qui ont toutes échoué à répondre efficacement aux incidents violents aux cours de l'année dernière— ne prennent pas des mesures urgentes pour empêcher de tels crimes et poursuivre ceux qui semblent les avoir commis.

Depuis septembre 2009, Human Rights Watch a identifié des actes de violence déclenchés par les partisans de plusieurs partis politiques, le plus souvent par des membres de leurs groupes de jeunes, qui comprennent un grand nombre d'ex-combattants de la guerre civile

¹ Entretien de Human Rights Watch avec le représentant communal FNL Leonidas Mbonibogoye, Busoni, province de Kirundo, 11 février 2010 ; vidéo amateur filmée par un membre des FNL, archivée par Human Rights Watch.

² Entretien de Human Rights Watch avec un fonctionnaire local, Kinama, Bujumbura, 29 janvier 2010. Bujumbura Mairie, la ville capitale, est désignée comme « Bujumbura » tout au long de ce rapport. Elle doit être distinguée de Bujumbura Rural, qui désigne une province.

³ Entretien de Human Rights Watch avec un membre des FNL, Bujumbura, 25 janvier 2010.

qui s'est déroulée dans le pays. Ils sont souvent incités —parfois avec de l'argent des partis— à intimider et agresser des rivaux politiques en recourant à des menaces verbales, à des actes de vandalisme et à des agressions physiques. Pour cela, ils utilisent comme armes des bâtons, des pierres, des houes, des machettes et des grenades. Des slogans incendiaires et la circulation d'armes dans tout le pays alimentent ces exactions, qui entraînent fréquemment des blessures suffisamment graves pour nécessiter des soins médicaux.

Les violences ont été particulièrement graves au Kirundo, une province du nord du Burundi, et dans la commune de Kinama faisant partie de la capitale, Bujumbura, comme le décrivent deux études de cas dans la section II, ci-après. La commune de Kanyosha, également à Bujumbura, a aussi été récemment touchée par des violences partisans.

Human Rights Watch et des observateurs électoraux locaux ont constaté que les membres du CNDD-FDD —y compris des fonctionnaires de l'Etat— sont responsables de la majorité des exactions, qui comprennent des agressions individuelles, des arrestations arbitraires, et ce qui semble être un meurtre à motivation politique. Des membres des FNL ont également commis des actes de violence ; les deux partis prétendent souvent que leurs membres ont été « provoqués ». Des analystes prévoient qu'aucun parti d'opposition ne l'emportera sur le CNDD-FDD. Mais ce parti est apparu de plus en plus nerveux à l'idée de perdre sa majorité absolue du fait de scores importants obtenus par au moins quatre ou cinq groupes d'opposition, ou de la possibilité d'une coalition de dernière minute de plusieurs d'entre eux.

Du fait de ces troubles, nombre de Burundais expriment leurs craintes devant les élections imminentes. Leur préoccupation est aggravée par une tendance à la partialité et à l'inaction de la part des autorités burundaises. Plusieurs responsables, dont le Président Pierre Nkurunziza et des ministres du gouvernement, ont fait des déclarations publiques désapprouvant les violences et promettant d'exiger des comptes à leurs auteurs. Toutefois, en pratique, les fonctionnaires gouvernementaux, administratifs et de la sécurité ont minimisé les violences, sur lesquelles soit ils se sont abstenus d'enquêter, soit ils ont enquêté de manière superficielle.

Le CNDD-FDD, en particulier, bénéficie d'un favoritisme manifeste de la part de certains fonctionnaires et membres des forces de sécurité. Par exemple, personne n'a fait l'objet de poursuites pour une attaque menée en janvier et dirigée par un membre du parti au pouvoir, au cours de laquelle environ 200 jeunes ont agressé des membres de l'opposition à Kirundo ; aucun militant du parti n'a été poursuivi non plus pour une attaque contre un véhicule de

journalistes à Kinama où une grenade a été lancée. Quatre mois après l'assassinat en janvier 2010 d'un ex-membre du CNDD-FDD passé dans l'opposition, aucune arrestation n'a eu lieu.

L'absence de prévention ou de répression de la violence au Burundi ne fait qu'accroître les chances qu'elle se poursuive : les acteurs politiques violents, qui croient qu'ils ne seront pas pris ou punis pour leurs crimes, peuvent se sentir encouragés ; les membres de groupes politiques victimes de la violence peuvent chercher à se venger s'ils sentent que la police est partielle et le système judiciaire défaillant ; et la campagne électorale ainsi que les scrutins sont moins susceptibles d'être justes et ouverts.

Les conclusions de ce rapport permettent de mieux comprendre la nature de la violence politique au Burundi, le traitement officiel de tels incidents et ce que vivent les victimes prises dans les affrontements. Elles indiquent des lacunes dans l'approche du gouvernement, de la police et du système judiciaire dans la prévention des confrontations violentes, dans le traitement équitable de tous les partis politiques et dans la sanction des instigateurs et des auteurs du conflit politique.

Human Rights Watch estime que les fonctionnaires de l'État et les dirigeants des partis politiques devraient dénoncer fermement les violences électorales, et appuyer ces déclarations en menant des enquêtes et en engageant des poursuites pour les crimes politiques. La police devrait diligenter des enquêtes approfondies et impartiales sur de tels incidents, et les autorités devraient exiger des comptes à leurs auteurs.

Les observateurs électoraux internationaux devraient non seulement documenter les cas de violence politique, mais aussi contrôler l'accès des victimes à la justice. Les bailleurs de fonds internationaux —principal soutien financier de la police et du système judiciaire du Burundi— devraient exiger que la police et les procureurs fassent preuve de neutralité et de rigueur dans les enquêtes liées aux violences électorales. Les personnes qui commettent des crimes politiques devraient être poursuivies.

Méthodologie

En juin 2009, Human Rights Watch a publié un rapport intitulé « La quête du pouvoir : Violences et répression politiques au Burundi ». Ce rapport décrivait en détail des cas où tant le gouvernement (dominé par le CNDD-FDD) que les FNL ont utilisé la force physique et des méthodes répressives à l'encontre d'opposants et de voix dissidentes dans leurs propres rangs.

De janvier à mai 2010, Human Rights Watch a examiné l'évolution des cas documentés dans le rapport « La quête du pouvoir », et a mené de nouvelles recherches sur le terrain dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bubanza, Cibitoke, Kirundo et Makamba. Ces zones ont été choisies à cause de leurs niveaux élevés de tension politique, ainsi que de nombreux signalements locaux de violence.

Une chercheuse de Human Rights Watch, avec le soutien de deux assistants, a mené des entretiens détaillés avec plus de 150 personnes, dont plus de 30 témoins de violences politiques, 18 victimes et 9 membres des familles de victimes.

Les identités des témoins et des victimes ont été dissimulées, omises ou remplacées par des initiales (différentes des initiales véritables des personnes interrogées) afin de protéger leur vie privée et leur sécurité, sauf dans les cas où les témoins et les victimes ont donné leur accord pour que leur identité soit rendue publique.

Ces personnes ont été identifiées à partir des informations reçues de la part de sources de la police, de fonctionnaires administratifs locaux, d'organisations burundaises de défense des droits humains, de fonctionnaires de l'ONU, et de partis politiques. Human Rights Watch a aussi interrogé des témoins choisis au hasard dans des endroits où se sont déroulés des actes de violence. Certains entretiens de témoins ont été menés dans des domiciles privés, ou bien dans les bureaux de Human Rights Watch ou d'ONG locales. D'autres personnes ont été interrogées dans des lieux publics, par exemple dans des lieux situés à proximité des scènes de crime. Dans presque tous les cas, les entretiens ont été menés avec un témoin ou une victime à la fois pour éviter que ces personnes ne soient influencées par le témoignage d'autrui.

Les chercheurs se sont également entretenus avec cinq journalistes, des représentants de six partis politiques et des dizaines de fonctionnaires du gouvernement. Ceux-ci comprennent le Directeur général de la police (ainsi que neuf commissaires de police et

d'autres membres des forces de l'ordre), l'administrateur adjoint du Service National de Renseignement, le Procureur général de la République (ainsi que quatre fonctionnaires judiciaires provinciaux), trois gouverneurs (ainsi que 16 fonctionnaires administratifs locaux), le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Sécurité publique, et les chefs de cabinet des deux ministères.

Deux organisations burundaises de défense des droits humains, la Ligue Iteka et l'Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (APRODH), de même que les observateurs des droits humains au sein du Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), nous ont communiqué des informations sur un certain nombre d'exactions documentées.

Les entretiens ont été menés en français ou en anglais par la chercheuse principale, ou bien en kirundi ou swahili avec l'assistance de traducteurs. Certains entretiens se sont déroulés par téléphone.

Pour se prémunir contre des distorsions fondées sur une partialité politique, les chercheurs de Human Rights Watch ont interrogé de multiples sources sur les différents incidents afin de confirmer et de corroborer la véracité des déclarations. Conscients du fait que les personnes interrogées pouvaient par méfiance éviter de répondre complètement ou sincèrement du fait de craintes de représailles si elles étaient identifiées, Human Rights Watch a insisté sur la confidentialité de l'entretien et sur notre discrétion, de façon à établir la confiance.

Les personnes interrogées ne se sont vu offrir ni n'ont reçu de récompenses et elles ont toutes donné leur consentement oralement. Tous les participants ont été informés de l'objectif de l'entretien, de sa nature volontaire et de la façon dont les données seraient recueillies et utilisées. Aucun témoin ayant refusé de participer aux entretiens n'a subi aucune pression pour le faire.

Recommandations

À la Police nationale du Burundi et au Parquet Général

- Enquêter sur tous les cas de violence politique et traduire les coupables en justice.
- Enquêter sur toutes les allégations de possession et de distribution d'armes, en particulier par les membres du CNDD-FDD et des FNL.
- Poursuivre en justice les agents de l'État qui ont joué un rôle dans la violence liée aux élections, y compris dans la province de Kirundo. Le cas échéant, demander au Parlement de lever l'immunité parlementaire de ces personnes.
- Contrôler la police pour s'assurer que ses actions reflètent une neutralité politique absolue. Sanctionner les policiers qui sont membres de partis politiques (ce qui est interdit par la législation burundaise) ou lorsqu'il est constaté qu'ils utilisent leurs pouvoirs de police pour le compte d'un parti politique.
- Renforcer la présence policière dans les zones reconnues comme ayant un niveau élevé de violence politique. Assigner à ces zones des commandants d'unités connus pour leur neutralité.

Au ministère de l'Intérieur

- Donner des instructions aux administrateurs communaux et autres fonctionnaires locaux pour qu'ils gouvernent au nom de la population, et non pour le compte de leurs partis politiques.
- Enquêter sur les allégations de partialité de la part de fonctionnaires administratifs, y compris le refus de permettre aux partis d'opposition de tenir des réunions et l'utilisation des ressources publiques à des fins électorales.
- Sanctionner les fonctionnaires qui font preuve de partialité.

Aux partis politiques du Burundi

- S'abstenir de toute violence contre des membres d'autres partis politiques, et s'abstenir d'organiser des activités qui comportent un risque élevé de violence, notamment en rassemblant de grands groupes de jeunes des partis et en utilisant des slogans incendiaires pour les mobiliser.
- Coopérer avec les autorités de police et judiciaires dans les enquêtes sur d'éventuels comportements illicites de membres des partis.
- Sanctionner, y compris par leur exclusion du parti, les membres s'étant livrés à des violences, ou les ayant ordonnées, dissimulées, encouragées ou soutenues.

Aux observateurs des élections, notamment l'Union européenne, l'Union africaine, la Communauté Est-africaine, l'Afrique du Sud et le Canada

- Concentrer les efforts de surveillance sur les provinces et les communes identifiées comme des sites de violence.
- Evaluer l'impact de la violence pré-électorale et électorale sur la capacité des candidats à faire campagne librement, et la capacité des électeurs à voter librement pour le candidat ou le parti de leur choix.
- Dans les évaluations du processus électoral, inclure des évaluations de la neutralité de la police et de l'administration, notamment les efforts officiels pour garantir des conditions équitables de compétition à tous les partis.
- Surveiller et rendre compte des défis rencontrés par les victimes de violence politique pour obtenir justice.
- Fournir des rapports réguliers sur les violences liées aux élections tant aux autorités nationales qu'à la communauté internationale.

Aux bailleurs de fonds qui aident à financer les secteurs de la police et de la justice du Burundi, notamment les Pays-Bas et la Belgique

- S'assurer que la formation de la police burundaise souligne la nécessité d'intervenir dans les cas de violence politique, ainsi que l'importance d'enquêter sur des violences graves, même en l'absence d'une plainte.
- Lier tout nouveau financement des secteurs de la police et de la justice à la condition que les responsables de ces secteurs fassent preuve de neutralité politique et déploient des efforts tangibles pour enquêter et poursuivre les violences liées aux élections.

I. Contexte

Les élections qui doivent se dérouler au Burundi entre le 21 mai et le 7 septembre sont les premières élections dans ce pays depuis la fin de la guerre civile —qui a duré près de 16 ans— en 2009. Ces élections ont la particularité inhabituelle d’opposer comme principaux candidats, deux anciens groupes rebelles qui ont combattu autrefois côte à côte le même gouvernement.

Les premières années de la guerre, déclenchée par l’assassinat en 1993 d’un président hutu démocratiquement élu, ont opposé une armée largement composée de Tutsis à plusieurs groupes rebelles hutus, essentiellement le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) et les Forces Nationales de Libération (FNL).

Vers la fin de la guerre, les enjeux sont devenus non plus largement ethniques mais politiques. En 2004, le CNDD-FDD, dirigé par Pierre Nkurunziza, a déposé les armes et rejoint le gouvernement à la suite d’une série de négociations de paix. Il a remporté une nette majorité des votes lors des élections de 2005, que les observateurs internationaux ont jugées généralement libres et équitables. Toutefois, les FNL ont continué le combat.

Après l’échec d’une tentative pour organiser une attaque militaire contre la capitale, Bujumbura, en avril 2008, le dirigeant des FNL, Agathon Rwaswa, est rentré d’exil pour mener des pourparlers de paix. Les FNL ont déposé les armes et sont devenus un parti politique agréé en avril 2009. Toutefois, le conflit militaire entre les deux parties belligérantes s’est rapidement transformé en un conflit politique largement non-militarisé, mais parfois violent cependant, les deux partis se disputant un électorat essentiellement hutu. Les deux partis comprenaient de grands nombres d’ex-combattants, dont certains encore armés. Cela a contribué à des assassinats politiques et autres attaques au cours des derniers mois de négociations de paix, et même après que les FNL ont officiellement déposé les armes.⁴

Durant la même période précédant les élections de 2010, plusieurs partis nouveaux ou préalablement en sommeil sont entrés dans l’arène. Il s’agit notamment de l’Union pour la Paix et le Développement, largement connue sous le nom d’UPD-Zigamibanga⁵ —étroitement

⁴ Voir Human Rights Watch, *La quête du pouvoir : Violences et répression politiques au Burundi*, mai 2009, <http://www.hrw.org/fr/reports/2009/06/03/la-qu-te-du-pouvoir-o>.

⁵ « Zigamibanga » est un mot kirundi qui peut se traduire à peu près par « gardiens de secret ».

liée à l'ancien président du parti au pouvoir Hussein Radjabu, actuellement emprisonné— et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD), dirigé par l'ancien journaliste Alexis Sinduhije. Des partis plus anciens, dont le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU), et l'Union pour le Progrès National (UPRONA), ont lutté pour maintenir leurs bases. Pendant ce temps, des groupes dissidents, tels que le FRODEBU-Nyakuri et le FNL-Iragi rya Gahutu, formés par des membres mécontents de divers groupes d'opposition, ont eu tendance à s'aligner sur le parti au pouvoir.⁶

Les observateurs internationaux ont reconnu que le Burundi accorde de l'espace à l'opposition politique —à vrai dire il fait partie des seuls États de la région où des politiques multipartites sont en plein essor. Toutefois certains responsables du CNDD-FDD ont adopté des mesures répressives visant à empêcher d'autres partis de remporter un succès électoral.

Cette approche inéquitable a contribué à entretenir un climat délétère entre les partis politiques et a rendu les violences électorales plus probables. Une ONG burundaise, la Commission Épiscopale Justice et Paix (CEJP), a documenté une série d'exactions, y compris le fait de commencer la campagne électorale avant la période légalement autorisée ; des assassinats ; des arrestations arbitraires ; des affrontements verbaux ; des fraudes dans la distribution de documents d'identité exigés pour voter ; des limitations de la liberté d'assemblée ; des pots-de-vin et l'achat de voix ; l'utilisation de véhicules de l'État à des fins électorales ; des affrontements physiques ; des perturbations de réunions de partis ; et l'embauche et le licenciement fondés sur l'affiliation politique.

Ces abus ont été commis par au moins six partis : le CNDD-FDD ; les FNL ; le FRODEBU ; l'UPD-Zigamibanga ; l'UPRONA et le MSD. Toutefois, la CEJP a conclu dans un rapport de février 2010 :

... On peut dire sans se tromper que les violations sont observées de toute part, c'est-à-dire du côté du parti au pouvoir et du côté des partis de l'opposition. Toutefois, le parti au pouvoir vient en avant pour beaucoup de violations en l'occurrence la campagne électorale avant la période légale, l'empêchement de tenue des réunions des partis politiques, les perturbations des réunions des Partis politiques, l'utilisation des moyens de l'État à des fins électorales. Il y a lieu de dire que le parti CNDD FDD, dans

⁶ Voir International Crisis Group, « Burundi: Ensuring Credible Elections », Africa Report No. 155, 12 février 2010, [http://www.crisisgroup.org/~media/Files/155%20Burundi%20-%20Ensuring%20Credible%20Elections%20ENGLISH.ashx](http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/155%20Burundi%20-%20Ensuring%20Credible%20Elections%20ENGLISH.ashx) ; les pages 8 à 14 donnent une vue d'ensemble solide de chacun de ces partis. En avril 2010, le FNL-Iragi rya Gahutu a déclaré qu'il ne présenterait pas de candidats et a donné son soutien officiel au parti au pouvoir.

son ambition de garder le pouvoir, utilise tous les moyens à sa disposition pour arriver à cette fin. Et c'est souvent des moyens de l'État et la force administrative.⁷

Les accusations contre le parti au pouvoir sont devenues de plus en plus virulentes. Le 24 mars, douze partis d'opposition — dont les FNL, le MSD et le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD) — qui n'est pas le même parti que le CNDD-FDD —, ont signé aux côtés de neuf autres partis moins importants un communiqué commun condamnant le « plan macabre »⁸ du CNDD-FDD. Ils ont accusé le parti au pouvoir de tentative d'assassinat contre le député du CNDD Charles Niyungeko. Ils ont aussi reproché au parti au pouvoir d'avoir orchestré des arrestations arbitraires de membres de l'opposition, d'utiliser les ressources de l'État pour faire campagne et d'« acheter les consciences », et aussi de préparer des fraudes électorales massives.⁹

Facteurs contribuant à la violence

Au moins six facteurs ont contribué au risque de violences électorales au Burundi.

Premièrement, les limitations arbitraires de l'activité politique ont souvent déclenché des violences. Par exemple, Human Rights Watch a constaté qu'empêcher et perturber des réunions et des activités de partis d'opposition représentaient des facteurs importants de déclenchement de troubles entre militants des partis. Selon la loi burundaise, les partis politiques doivent informer les autorités locales avant toute activité ; ces dernières à leur tour doivent donner aux partis trois jours de préavis si l'activité n'est pas autorisée pour une raison quelconque.¹⁰ Dans un certain nombre de cas, notamment les combats dans la province de Kirundo et dans la commune de Kinama de Bujumbura Mairie, qui sont abordés en détail ci-dessous, des responsables administratifs du CNDD-FDD ont informé les partis

⁷ Commission Épiscopale Justice et Paix, « Rapport de monitoring sur la situation des droits civils et politiques pendant la période pré-électorale au Burundi, Novembre-décembre 2009 », Février 2010, p. 20

⁸ « Déclaration des partis politiques de l'opposition au sujet des menaces lourdes pesant sur la situation politique et sécuritaire actuelle au Burundi », 24 mars 2010.

⁹ Niyungeko était en train de prononcer un discours à Nyanza-Lac, province de Makamba, le 31 janvier 2010, quand la police est arrivée pour disperser la foule, disant que l'activité n'avait pas été autorisée. Lorsque Niyungeko a continué à parler, un policier a placé un chargeur dans sa Kalachnikov. Il a affirmé plus tard à ses supérieurs qu'il n'avait pas l'intention de tirer, mais qu'il espérait effrayer la foule. Entretien de Human Rights Watch avec un sous-commissaire régional de la police de la sécurité intérieure, Félix Gahitira, et avec le gouverneur Thérèse Ntahiraja, Makamba, 31 mars 2010 ; Léandre Sikuyavuga, « Un député affirme avoir échappé à un attentat », *Iwacu* no. 56, 9 avril 2010 (date de publication en ligne, 14 avril 2010), iwacu-burundi.org/index.php?option=com_content&view=article&id=850:un-depute-affirme-avoir-echappe-a-un-attentat&catid=40:quotidien (consulté le 19 avril 2010).

¹⁰ Ordonnance ministérielle No. 530/1208 du 18/11/2008 portant annulation de l'ordonnance ministérielle No. 530/1022 du 6/10/2008.

d'opposition à la dernière minute que les activités prévues étaient interdites, et ils ont envoyé ensuite des membres de leur ligue de jeunes, les « Imbonerakure », pour faire respecter cette décision par la violence, la menace de violence ou d'arrestations.

Deuxièmement, les armes circulent librement dans tout le pays.¹¹ Il existe certaines preuves que des responsables du Service National de Renseignement (SNR) ont distribué des armes à des civils associés avec le CNDD-FDD. Il existe également de récentes allégations selon lesquelles certains policiers ont donné une formation militaire à des civils, en particulier dans la province méridionale de Makamba, bien que Human Rights Watch n'a pas effectué de recherche pour vérifier ces allégations de façon indépendante.¹²

Troisièmement, la présence de groupes de jeunes partisans ajoute à l'instabilité politique. Un certain nombre de partis ont déployé des efforts considérables pour recruter des combattants démobilisés, soulevant des préoccupations que ces jeunes pourraient facilement être manipulés pour exécuter des actes de violence.¹³ Dans la province de Cibitoke, Human Rights Watch a constaté que les jeunes sont payés pour participer à des activités d'Imbonerakure, qui comprennent des défilés dans les rues en scandant des slogans visant à intimider les membres de l'opposition dans le cadre de soi-disant activités de « sports collectifs ». ¹⁴ Un membre du CNDD-FDD, âgé de 26 ans et ancien combattant, a confié à Human Rights Watch : « *La plupart des gens ne veulent pas faire du sport le dimanche matin, parce qu'ils ont des choses à faire. Mais ils reçoivent chacun 1000 francs à la fin* ». ¹⁵ Quand on lui a demandé pourquoi les membres du CNDD-FDD et des FNL s'étaient affrontés dans son quartier, un homme de Kinama a répondu : « Ils se battent à cause des partis politiques. Les gens responsables les ont sans doute envoyés. Mais ce sont les petites gens qui se battent les uns contre les autres. » ¹⁶

¹¹ International Crisis Group, « Burundi: Ensuring Credible Elections », p. 17.

¹² Human Rights Watch a interrogé deux individus à Bujumbura, l'un en 2008 et l'autre en 2009, qui ont pu présenter des pistolets (et, dans un cas, un talkie-walkie) qui leur auraient été fournis par le SNR ; tous deux ont dit avoir reçu ces armes lors de campagnes de distribution plus vastes, et ont fourni des renseignements détaillés sur les individus impliqués dans de telles distributions d'armes. Plus récemment, Human Rights Watch a reçu des informations fiables relatives à la distribution d'armes dans la province de Makamba. Entretien de Human Rights Watch, Makamba, avril 2010 ; « Un village de paix où l'on apprend le maniement des armes », *Iwacu*, 14 avril 2010, http://www.iwacu-burundi.org/index.php?option=com_content&view=article&id=849:un-village-de-paix-ou-lon-apprend-le-maniement-des-armes&catid=1:latest-news (consulté le 15 avril 2010) ; diffusion radio collective par Bonesha FM, RPA, Isanganiro, RIA, CCIB FM+, et Renaissance FM, 20 avril 2010.

¹³ Il s'agit du CNDD-FDD, des FNL, du FRODEBU, de l'UPD-Zigamibanga, du MSD et du FNL-Iragi.

¹⁴ Entretien de Human Rights Watch avec un militant burundais des droits humains, province de Cibitoke, 21 janvier 2010.

¹⁵ Entretien de Human Rights Watch avec L.M., province de Cibitoke, 21 janvier 2010. 1000 francs burundais représentent environ 0,80 USD. Les noms de certaines des personnes interrogées citées dans ce rapport ont été modifiés pour protéger leur vie privée et éviter des représailles potentielles.

¹⁶ Entretien de Human Rights Watch avec M.B., Kinama, Bujumbura, 27 janvier 2010.

Quatrièmement, les discours incendiaires ont ajouté à une atmosphère politique déjà troublée. Plusieurs partis ont utilisé un langage agressif dans la période pré-électorale, et certains semblaient être à la recherche d'un affrontement. Selon un militant de la société civile burundaise de Cibitoke : « *Le parti au pouvoir menace les gens que s'ils ne votent pas pour [le CNDD-FDD], ils devront fuir à nouveau.* »¹⁷ Pendant ce temps, le président de la ligue des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD, Ezéchiel Nibigira, s'est plaint que les jeunes des FNL menaçaient ses membres dans la province de Bujumbura Rural. « *Quand ils voient un petit groupe de jeunes du CNDD-FDD, ils vont vers eux et ils disent : 'Vous croyez vraiment que nous n'avons pas encore des armes ?'* » a-t-il déclaré.¹⁸

Certaines des déclarations incendiaires sont liées à l'Imbonerakure du CNDD-FDD, dont les slogans guerriers utilisés pendant qu'ils se livrent à des activités « sportives » —notamment « Mangez tout » et « Détruisez »— sont interprétés par les membres de l'opposition comme des provocations à la violence. À son tour, un membre des FNL dans la province de Makamba, qui a affirmé que le service de renseignement a distribué des pistolets munis de silencieux aux membres d'Imbonerakure locaux, a déclaré à Human Rights Watch : « *Nous sommes prêts à tuer les membres du CNDD-FDD, et ils sont prêts à nous tuer, si quelqu'un d'un des deux partis est assassiné. Dans le cas où des membres du CNDD-FDD attaquent les FNL, nous saurons qu'ils mettent leur plan à exécution, et nous allons nous venger.* »¹⁹

Cinquièmement, la violence s'intensifie rapidement au Burundi. Comme l'administrateur communal de Kinama l'a souligné en janvier après les jets de pierres entre membres du CNDD-FDD et des FNL : « *Quand des gens lancent des pierres, il est facile de les inciter à lancer des grenades.* »²⁰ En effet, une grenade a été lancée lors d'un autre accès de violence partisane à Kinama en avril, voir ci-dessous ; à ce jour, personne ne s'est vu exiger de comptes.

Sixièmement, l'inertie du gouvernement et de la police —surtout quand il s'agit de remettre à la justice des membres du CNDD-FDD au pouvoir— contribue à la perception dangereuse parmi les membres des partis d'opposition que les institutions étatiques ne sont pas là pour les protéger, et qu'ils doivent prendre leur sécurité entre leurs propres mains. Tout aussi

¹⁷ Entretien de Human Rights Watch avec un militant burundais de la société civile, nom dissimulé, province de Cibitoke, 21 janvier 2010.

¹⁸ Entretien de Human Rights Watch avec Ezéchiel Nibigira, Bujumbura, 16 février 2010.

¹⁹ Entretien de Human Rights Watch avec T.K., membre des FNL, province de Makamba, 31 mars 2010.

²⁰ Entretien de Human Rights Watch avec un administrateur communal, Émile Ndayarinze, Kinama, Bujumbura, 29 janvier 2010.

dangereusement, cela renforce l'idée parmi les membres du parti au pouvoir qu'ils sont au-dessus de la loi et qu'ils bénéficieront probablement de l'impunité s'ils se livrent à des violences.

Malgré les assurances données régulièrement par le Président Nkurunziza et d'autres responsables du parti au pouvoir que les élections vont se dérouler sans violence, le gouvernement burundais a peu fait pour apaiser les craintes du public relatives aux troubles. Un sympathisant des FNL, qui a été menacé à bout portant par un agent du renseignement en novembre en raison de son affiliation politique, a déclaré à Human Rights Watch : « *Nous avons peur des élections.* »²¹ De même, après des affrontements en janvier entre jeunes du CNDD-FDD et des FNL à Kinama, un habitant a affirmé : « *La population a déjà peur, parce que les affrontements ont déjà commencé, avant les élections. Les gens ont peur que les élections ne se déroulent pas dans le calme.* »²²

La police a fait quelques efforts pour contenir la violence une fois qu'elle a éclaté. Elle a aussi préparé des équipes d'intervention rapide, formées par des gendarmes belges dans le contrôle des foules et de l'escalade de la force.²³ Toutefois, la police et le parquet ont rarement mené des enquêtes approfondies sur les violences pré-électorales. Même quand les policiers se sont trouvés sur le terrain et auraient pu identifier les coupables présumés, ils ont rarement traduit ceux-ci en justice, en particulier ceux qui appartiennent au CNDD-FDD.

²¹ Entretien de Human Rights Watch avec Moussa Niyongabo, Bujumbura, 25 janvier 2010.

²² Entretien de Human Rights Watch avec M.B., Kinama, Bujumbura, 27 janvier 2010.

²³ Voir sections sur les violences dans la province de Kirundo et la commune de Kinama, Bujumbura, chapitre II ci-après ; entretien de Human Rights Watch avec un représentant d'une organisation internationale de bailleurs de fonds, Bujumbura, 27 avril 2010.

II. Violences entre groupes de jeunes et autres militants de partis

C'est comme si les autorités donnaient le droit aux gens de faire ces bagarres dans notre quartier.

—P.C., habitant de Kinama, Bujumbura, 13 avril 2010.²⁴

Le recours fréquent à la violence et à l'intimidation par des groupes de jeunes affiliés à des partis politiques a contribué à l'instabilité politique du Burundi.²⁵ Dès décembre 2008, l'Imbonerakure, le mouvement de jeunes associé au CNDD-FDD, a commencé à adopter un comportement d'intimidation. Ils ont défilé dans les rues armés de bâtons et de matraques, en scandant des slogans tels que : « *Ceux qui ne sont pas avec nous seront envoyés en exil ou ils mourront* ». ²⁶ Un tel comportement a d'abord été observé dans les provinces de Kirundo et de Makamba, loin de la capitale.

En 2009, les groupes de jeunes du FRODEBU et des FNL sont aussi devenus plus visibles. Un diplomate qui a rencontré les dirigeants de groupes de jeunes du FRODEBU, des FNL, du CNDD-FDD et de l'UPRONA au début de 2009 a commenté dans un courriel adressé à Human Rights Watch qu'il était « *préoccupé par [l'] accent que certaines de ces organisations avaient mis sur les objectifs de sécurité... Les activités des mouvements de jeunesse pourraient être considérées comme une référence clé de la sécurité pré-électorale.* » ²⁷ En effet, à l'approche des élections, les activités des mouvements de jeunes semblent de plus en plus étroitement liées à la « sécurité ». En août 2009, un membre des FNL a déclaré à Human Rights Watch que le CNDD-FDD « *déployait des démobilisés [ex-combattants] de Gitega pour perturber l'ouverture de la permanence* » dans l'un des quartiers nord de Bujumbura fortement disputé. En conséquence, a-t-il dit : « *Nous [les FNL] avons déployé nos jeunes sur chaque avenue pour assurer la sécurité de nos membres.* » ²⁸ Il n'y a pas eu d'incidents entre les deux groupes à cette occasion, mais des jeunes « déployés » appartenant à des partis opposés dans un quartier politiquement explosif sont une recette de violence.

²⁴ Entretien de Human Rights Watch avec P.C., Bujumbura, 13 avril 2010.

²⁵ Le terme « jeunes » dans ce contexte, inclut généralement des personnes de 18 à 35 ans. Les membres de l'Imbonerakure ont une limite d'âge maximum de 39 ans.

²⁶ Entretien de Human Rights Watch avec Jean Minani, président du Frodebu-Nyakuri, Bujumbura, Bujumbura Mairie, 4 février 2009 ; émission de Radio Publique Africaine (RPA), 11 janvier 2009. Voir Human Rights Watch, *La quête du pouvoir*, pp. 63-65.

²⁷ Courriel envoyé à Human Rights Watch par un diplomate basé à Bujumbura, 21 janvier 2009.

²⁸ Entretien de Human Rights Watch avec J.L., Bujumbura, 10 août 2009.

Les deux études de cas suivantes documentent les violences entre des groupes de jeunes et des militants d'autres partis dans la province de Kirundo, au nord, et dans la commune de Kinama à Bujumbura — zones qui ont été le théâtre des cas les plus flagrants de violence entre groupes de jeunes partisans.

Étude de cas 1: Violence de jeunes partisans et intervention de la police dans la province de Kirundo, janvier à avril 2010

La province de Kirundo, dans le nord du Burundi, se compose de sept communes, dont Busoni, Bwambarangwe, Kirundo et Bugabira. Il s'agit d'une zone fortement disputée dans laquelle les membres des FNL opéraient autrefois de façon complètement souterraine, mais ils sont tout à coup devenus actifs en grand nombre après que les FNL ont entamé leur transition d'un groupe rebelle à un parti politique.²⁹

C'est peut-être pour cela que le Kirundo a été l'une des premières provinces où les méthodes d'intimidation des Imbonerakure ont été observées, tout d'abord à la fin 2008 et s'intensifiant début 2009. L'attention importante des médias, notamment les enregistrements de chants Imbonerakure qui passaient sur une station de radio locale, ont conduit les autorités locales et nationales à condamner ces activités, et pour un temps les jeunes au Kirundo se sont abstenus des comportements les plus menaçants.

Toutefois, la violence a éclaté dans la province à la mi-2009, avec la plupart des problèmes —principalement sous la forme de pugilats— entre les membres des groupes de jeunes du CNDD-FDD et des FNL à Busoni, Bugabira et Bwambarangwe.

En juillet, des Imbonerakure ont arrêté huit membres des FNL à Busoni pour avoir prétendument chanté des paroles insultantes pour le président. Les détenus affirment que les membres de l'Imbonerakure les ont frappés à coup de matraque.³⁰ Ils ont été libérés sous caution par la Cour d'appel de Ngozi en décembre 2009, mais au mois d'avril 2010 leur dossier n'était pas encore clos.³¹

²⁹ Entretien de Human Rights Watch, Bugabira, province de Kirundo, avril 2009.

³⁰ Entretien de Human Rights Watch avec des détenus (interrogés collectivement), province de Kirundo, 7 août 2009.

³¹ Entretien de Human Rights Watch par téléphone avec le magistrat Vénérand Ngendakumana, 23 avril 2010.

Le 27 septembre, des membres du CNDD-FDD et des FNL se sont battus à Bugabira ; au moins cinq jeunes ont été blessés, dont des membres des deux partis.³² Selon les observateurs des droits humains de l'ONU, les Imbonerakure étaient dirigés par un *chef de colline* local, qui voulait empêcher les FNL de tenir une réunion.³³ La police a arrêté un certain nombre de membres des FNL, mais aucun des membres du CNDD-FDD, ce qui a conduit les FNL à se plaindre d'un traitement discriminatoire.³⁴ Des combats similaires ont eu lieu dans la commune de Bwambarangwe le même jour.³⁵

Le 17 janvier 2010, des affrontements ont eu lieu entre membres des FNL et du CNDD-FDD lorsque des membres du CNDD-FDD ont décidé de défiler devant une permanence des FNL à Bwambarangwe, perturbant une cérémonie des FNL. Les membres des FNL ont établi une « barricade humaine » sur la route. Quand un jeune de 18 ans a essayé de passer, ils l'ont giflé et lui ont donné des coups de pied dans le ventre. Son frère, un adolescent lui aussi, a lancé une pierre sur les membres des FNL en réponse, blessant l'un d'entre eux ; la victime a déclaré avoir perdu connaissance. Des membres des FNL ont ensuite battu le frère.³⁶ La police est intervenue pour arrêter le combat, et la police judiciaire a mené des enquêtes préliminaires pour déterminer ce qui s'était passé, constatant que des fautes avaient été commises par les deux parties. Cependant, personne n'a été tenu responsable de la violence. L'officier de police judiciaire Gaspard Nivyubu a déclaré que c'était parce que personne n'avait déposé plainte.³⁷

Combats à Kabanga, janvier 2010

Kabanga est une colline de la commune de Busoni, province de Kirundo, où la violence a été particulièrement sévère. Jean Baptiste Nzigamasabo —un ancien colonel rebelle devenu député du CNDD-FDD bien connu sous son surnom de « Gihaha », ce qui se traduit diversement comme « géant » et « plante épineuse » — a la réputation de « diriger les

³² Emissions de la Radio Nationale et de la Radio Publique Africaine (RPA), 29 septembre 2009 ; courriel envoyé à Human Rights Watch par un représentant de la Ligue Iteka, 2 octobre 2009 ; entretiens de Human Rights Watch avec un ancien représentant de l'APRODH au Kirundo, par téléphone, mars 2010, et avec des représentants locaux des FNL, Kirundo, 14 octobre 2009.

³³ Une *colline* est la plus petite unité administrative reconnue au Burundi, dirigée par un *chef de colline* élu ; courriel adressé à Human Rights Watch par un officier de la BINUB chargé des droits humains, 2 octobre 2009.

³⁴ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec un ancien représentant de l'APRODH dans la province de Kirundo, mars 2010, et avec des représentants locaux des FNL, Kirundo, 14 octobre 2009.

³⁵ Courriel adressé à Human Rights Watch par un représentant de la Ligue Iteka, 2 octobre 2009.

³⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec deux victimes, deux témoins, et le chef de zone Bugorora, Bwambarangwe, province de Kirundo, février 2010.

³⁷ Entretien de Human Rights Watch avec l'officier de police judiciaire Gaspard Nivyubu, Bwambarangwe, 11 février, 2010.

choses » à Busoni et dans toute la province de Kirundo, exerçant son autorité sur les fonctionnaires civils de la province ainsi que sur la police.³⁸

Le 24 janvier 2010, Kabanga, colline où vit Nzigamasabo, est devenu le centre de l'agitation politique quand des membres de la ligue de jeunes du CNDD-FDD Imbonerakure ont affronté des opposants politiques des FNL. Alors qu'un administrateur communal local avait interdit aux FNL de tenir une cérémonie d'ouverture d'une nouvelle permanence à Kabanga — en violation de la loi burundaise— des membres ont néanmoins entrepris de hisser un drapeau à l'extérieur du bâtiment et ont entonné des chants du parti.³⁹ Pendant ce temps, des membres d'Imbonerakure dirigés par Nzigamasabo, un directeur d'un collège local, et un enseignant —fonctions respectées dans le Burundi rural— se sont approchés des FNL, en scandant : « *Nous allons vous ligoter et vous abattre* » et « *Cassons-leur les dents* ». ⁴⁰ Le groupe d'une cinquantaine d'Imbonerakure a rapidement grossi, selon un membre des FNL, quand le directeur d'école a appelé des renforts, qui sont arrivés avec des bâtons et des sacs de pierres et en chantant : « *Nous allons les tuer* ». ⁴¹ D'autres sont venus armés de houes et de gourdins. ⁴² (Un témoin, interrogé sur ce qu'il avait vu à Kabanga, a répondu : « J'ai vu les Interahamwe » —une référence à la milice génocidaire, dont de nombreux membres étaient armés de houes et de machettes, qui a tué des centaines de milliers de Tutsis et de Hutus modérés au Rwanda en 1994.)⁴³

³⁸ Entretiens de Human Rights Watch avec un représentant des FNL, Bujumbura, 27 janvier 2010, et avec un membre des FNL, ainsi qu'avec un fonctionnaire du gouvernement, Province de Kirundo, 11-12 février 2010 ; Lyse Nkurunziza, Dieudonné Hakizimana et Christian Bigirimana, « Affrontements au royaume de Gihaha », *Iwacu*, 27 janvier 2010, http://www.iwacu-burundi.org/index.php?option=com_content&view=article&id=463:affrontements-au-royaume-de-gihaha&catid=38:hebdolien. Selon un membre des FNL : « *C'est le député qui dirige réellement la province. Le gouverneur, les administrateurs communaux et les directeurs d'école reçoivent leurs ordres de lui. C'est lui qui parle avec autorité.* »

³⁹ Entretiens de Human Rights Watch avec le représentant communal des FNL, Leonidas Mbonibogoye, et avec l'administrateur communal, Leonidas Rugengamanzi, Busoni, 11 février 2010. Rugengamanzi a indiqué à Human Rights Watch qu'il avait envoyé la lettre le 23 janvier, ce qui serait encore en violation de la loi.

⁴⁰ Entretien de Human Rights Watch avec le représentant communal des FNL, Leonidas Mbonibogoye, Busoni, Province de Kirundo, 11 février 2010 ; vidéo amateur filmée par un membre des FNL, archivée par Human Rights Watch.

⁴¹ Entretien de Human Rights Watch avec le conseiller des FNL pour la région nord, Ildéphonse Baryabitiba, Bwambarangwe, Province de Kirundo, 11 février 2010.

⁴² Entretiens de Human Rights Watch avec S.H., Bwambarangwe, et avec un correspondant de RPA, Province de Kirundo, 11 février 2010 ; et avec un fonctionnaire du gouvernement, Province de Kirundo, 14 février 2010.

⁴³ Entretien de Human Rights Watch, Province de Kirundo, février 2010. Le dirigeant national des Imbonerakure, Ezéchiel Nibigira, a rejeté de façon virulente toute comparaison avec les *Interahamwe* dans un entretien avec Human Rights Watch, soulignant que l'Imbonerakure est multi-ethnique et déclarant qu'il s'abstient totalement de propos haineux ethniques. Il a ajouté que les Imbonerakure ont pour instructions claires de ne pas recourir à la violence ; entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 16 avril 2010. S'il n'y a pas de preuves fiables que les Imbonerakure sont impliqués dans des préparatifs de violence massive dans tout le Burundi — et les affirmations selon lesquelles ils risquent de réallumer la guerre civile au Burundi, faites par certains politiciens de l'opposition, sont presque certainement exagérées — leur instrumentalisation au niveau local a soulevé des craintes parmi de nombreux Burundais qui ne devraient pas être ignorées.

Les commerçants des magasins qui entouraient le champ où la confrontation a eu lieu ont rapidement verrouillé portes et fenêtres et pris la fuite, comme la plupart des femmes, enfants et personnes âgées parmi les FNL.⁴⁴ Les Imbonerakure ont alors commencé à jeter des pierres ; « *Les pierres tombaient comme la grêle* », a raconté un membre des FNL.⁴⁵ Un groupe de jeunes gens qui étaient restés et avaient lancé des pierres en retour se sont bientôt réfugiés dans les plantations de bananiers environnantes, où les Imbonerakure les ont encerclés et ont frappé plusieurs d'entre eux à coup de bâton.⁴⁶ Au moins un membre des FNL, Emery Kado Rumuri, a eu les dents cassées, tandis qu'un autre, Juma Ndamabansi, a eu des points de suture après avoir été touché à la tête par une pierre.⁴⁷

Des agents du gouvernement et de la sécurité étaient présents au départ, dont environ cinq policiers, le représentant provincial du Service National de Renseignement (le SNR), et le conseiller principal du gouverneur du Kirundo. Cependant, les membres des FNL ont indiqué que ces fonctionnaires n'avaient pris aucune mesure contre les Imbonerakure. Le conseiller du gouverneur a dit qu'il avait essayé de « calmer les gens », mais il n'a pas convoqué de renforts de la police et n'a appelé le gouverneur qu'après que les combats étaient déjà bien engagés.⁴⁸ Selon un membre des FNL présent : « *Quand les Imbonerakure ont commencé à lancer des pierres, les policiers ont pris la fuite pour se réfugier au poste de police et ils ont fermé la porte. Le [représentant du SNR] était déjà parti. Le conseiller du gouverneur était là, mais il est parti quand ils ont commencé à lancer des pierres.* »⁴⁹

Nzigamasabo a ordonné aux membres de l'Imbonerakure de rassembler ceux qui étaient encore présents, dont un journaliste local et des membres des FNL qui avaient été blessés. Il les a placés en détention dans une boutique locale.⁵⁰ Selon le journaliste :

⁴⁴ Entretien de Human Rights Watch avec un commerçant, Kabanga, Province de Kirundo, 14 février 2010.

⁴⁵ Entretiens de Human Rights Watch avec le conseiller des FNL pour la région nord, Ildéphonse Baryabitiba, Bwambarangwe, Province de Kirundo, 11 février 2010 ; et avec P.C., témoin, Kabanga, et Abdul Ubwimana, chef de colline et membre du CNDD-FDD, Muvyuko, 14 février 2010.

⁴⁶ Entretien de Human Rights Watch avec S.H., membre des FNL, Bwambarangwe, Province de Kirundo, 11 février 2010.

⁴⁷ Entretien de Human Rights Watch avec le porte-parole des FNL, Jean Bosco Havyarimana, Bujumbura, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010, et avec B.B., voisin de Juma Ndimabansi, Muvyuko, Province de Kirundo, 14 février 2010.

⁴⁸ Entretiens de Human Rights Watch avec le représentant communal des FNL, Leonidas Mbonibogoye et avec l'administrateur communal Leonidas Rugengamanzi, Busoni, Province de Kirundo, 11 février 2010 ; et avec Gérard Ngabonziza, conseiller principal du gouverneur, Province de Kirundo, 12 février 2010.

⁴⁹ Entretien de Human Rights Watch avec le représentant communal des FNL, Leonidas Mbonibogoye, Busoni, Province de Kirundo, 11 février 2010.

⁵⁰ Entretien de Human Rights Watch avec un correspondant de RPA, Province de Kirundo, 11 février 2010, et avec un fonctionnaire du gouvernement, février 2010.

J'ai été arrêté avec des FNL qui avaient été battus. Les FNL qui étaient détenus là avaient des blessures —ils saignaient, et l'un d'eux avait la tête gonflée, tandis que d'autres présentaient des ecchymoses sur le corps. L'un d'eux semblait sur le point de perdre ses dents.⁵¹

Des témoins ont indiqué que Nzigamasabo avait menacé de garder les détenus jusqu'à ce qu'un membre des FNL qu'il avait vu en train de prendre des photos remette son appareil.⁵² Cependant, cette personne s'était déjà enfuie. A ce moment-là, —plus d'une heure après le début des combats, selon un témoin— le gouverneur de Kirundo, le commissaire de police provincial et des renforts de police étaient arrivés, et ils ont été en mesure d'arrêter les agressions et de libérer les personnes détenues par Nzigamasabo, qu'ils trouvèrent « accroupies sur le sol ». ⁵³ Un témoin a expliqué : « *Il y a eu des négociations. Le commissaire de police provincial a dit qu'il se chargerait d'obtenir l'appareil photo, et alors Gihaha a accepté de libérer les gens.* »⁵⁴

Les membres des FNL ont remis à la police un Imbonerakure qu'ils avaient attrapé alors qu'il était armé d'un couteau. Il a été menotté, mais par la suite relâché.⁵⁵

À la fin de l'après-midi, le toit de la permanence des FNL avait été complètement détruit par les jets de pierres. Quand Human Rights Watch s'y est rendu en février, il était encore plein de trous.⁵⁶

La résolution précaire des violences à Kabanga n'a pas duré. Le matin du 25 janvier, selon des témoins, un groupe comprenant Nzigamasabo, le directeur de l'école, l'enseignant et un responsable local s'est rendu au domicile de Lucien Nzoyisaba, ancien membre du CNDD-FDD qui avait récemment rejoint les FNL et avait été présent lors des affrontements. Des voisins de Nzoyisaba ont indiqué qu'il avait été emmené par le groupe dans un bureau de

⁵¹ Entretien de Human Rights Watch avec un correspondant de RPA, Province de Kirundo, 11 février 2010.

⁵² Entretien de Human Rights Watch avec un correspondant de RPA, Province de Kirundo, 11 février 2010, et avec un fonctionnaire du gouvernement, février 2010.

⁵³ Entretien de Human Rights Watch avec un correspondant de RPA, Kirundo, 11 février 2010 ; entretien de Human Rights Watch, Kirundo, février 2010.

⁵⁴ Entretiens de Human Rights Watch avec le conseiller des FNL pour la région nord, Ildéphonse Baryabitiba, Bwambarangwe, Province de Kirundo, et avec un correspondant de RPA, Province de Kirundo, 11 février 2010.

⁵⁵ Entretien de Human Rights Watch avec le porte-parole des FNL, Jean Bosco Havyarimana, Bujumbura, 27 janvier 2010. L'administrateur communal, Rugenganmanzi, membre du CNDD-FDD, a déclaré que c'était un membre des FNL qui était armé avec le couteau, mais l'empressement des FNL à diffuser une photo en leur possession représentant un jeune homme avec un couteau, menotté, remet en question cette interprétation. Entretien de Human Rights Watch avec Rungenganmanzi, Busoni, Province de Kirundo, 11 février 2010 ; photo amateur prise par un membre des FNL, archivée par Human Rights Watch.

⁵⁶ Visite de Human Rights Watch à Kabanga, Busoni, Province de Kirundo, 11 février 2010.

colline et roué de coups, entraînant son hospitalisation pendant quatre jours au centre de santé de Murore.⁵⁷

Un autre membre des FNL, Jean de Dieu Ntakarutimana, a été illégalement arrêté à 23 h le 25 janvier par le directeur de l'école, l'enseignant, et un groupe d'autres civils, ainsi qu'un agent de police.⁵⁸ Selon une source proche de Ntakarutimana, il a été battu par les civils devant le policier.⁵⁹ Le représentant provincial du SNR l'a ensuite conduit à Kirundo.⁶⁰ Après avoir été interrogé par un commissaire de la police judiciaire au sujet des violences, il a été remis en liberté le 27 janvier.⁶¹

Aucun des membres du CNDD-FDD n'a été arrêté à la suite des attaques.

Les représentants du gouvernement ont été en désaccord sur le rôle de Nzigamasabo dans l'orchestration de la violence. Le conseiller principal du gouverneur a déclaré : « *Il y a eu des blessés et un journaliste détenu dans un abri. Certains Imbonerakure voulaient leur faire du mal, mais le député a dit 'Ne les tuez pas.'* »⁶² L'administrateur communal de Busoni a affirmé : « *Les gens m'ont dit que sans l'intervention [de Nzigamasabo], il y aurait eu beaucoup de problèmes— il a protégé des personnes qui étaient menacées.* »⁶³ Les autorités judiciaires n'ont pas interrogé Nzigamasabo sur son rôle.

Plusieurs responsables gouvernementaux ont minimisé les attaques. Le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, qui est arrivé à Kabanga le 28 janvier pour faire un « discours de pacification », a encouragé les personnes qui avaient fui à rentrer chez elles. Selon un témoin, son discours a commencé par un proverbe en kirundi qui se traduit par : « *Ici il n'y a pas de maisons qui brûlent* ». Le témoin a ajouté : « *C'était une déclaration*

⁵⁷ Entretien de Human Rights Watch avec des voisins de Lucien Nzoyisaba, Murore, Busoni, Province de Kirundo, 14 février 2010.

⁵⁸ L'arrestation était illégale parce qu'il n'y avait pas de mandat ; parce qu'elle n'a pas été effectuée par un officier de police judiciaire ; et parce qu'elle a été faite après 19 h. Loi No. 1/015 du 20 juillet 1999 portant réforme du code de procédure pénale, art. 52 (2), art. 58 ; Loi No. 1/020 du 31 décembre 2004 portant création, organisation, missions, composition, et fonctionnement de la Police Nationale, art. 21.

⁵⁹ Entretien de Human Rights Watch avec I.U., membre des FNL, Kabanga, Province de Kirundo, 14 février 2010.

⁶⁰ Entretien de Human Rights Watch avec Gérard Ngabonziza, conseiller principal du gouverneur de la province de Kirundo, 12 février 2010.

⁶¹ Entretien de Human Rights Watch avec I.U., membre des FNL, Kabanga, Province de Kirundo, 14 février 2010.

⁶² Entretien de Human Rights Watch avec Gérard Ngabonziza, conseiller principal du gouverneur, Province de Kirundo, 12 février 2010.

⁶³ Entretien de Human Rights Watch avec l'administrateur communal Leonidas Rugengamanzi, Busoni, Province de Kirundo, 11 février 2010.

offensante pour ceux dont les proches avaient fui. »⁶⁴ (Certains membres des FNL qui avaient fui les attaques sont restés cachés pendant plusieurs semaines.)⁶⁵ Nduwimana a toutefois interdit par la suite les activités sportives des jeunes partisans au Kirundo, bien que la violence à Kabanga n'était pas directement liée aux activités sportives.⁶⁶

Interrogé par les journalistes sur les raisons pour lesquelles la police n'était pas intervenue plus rapidement pour arrêter les violences, le porte-parole de la police, Pierre Channel Ntarabaganyi, a répondu que la police « *doit intervenir sur la base d'une demande écrite* ». Il a déclaré que les jeunes des partis politiques doivent trouver un « *cadre légal pour prouver leur force* », comme un match de football, une compétition d'arts martiaux, ou de plantation d'arbres. Plus tard, il a dit que ce commentaire avait été pris hors de son contexte, et que dans la même interview il avait décrit la violence comme « *déplorable* » ; toutefois, pour les journalistes et pour d'autres personnes, la comparaison entre un match de football entre jeunes et une attaque largement inégale apparemment orchestrée par un élu était futile.⁶⁷

Réémergence de la violence dans la province de Kirundo : légers progrès dans le devoir de rendre des comptes

Des tensions ont éclaté le mois suivant ailleurs dans la province de Kirundo. Le 21 février, des Imbonerakure à Bugabira sont venus en force pour empêcher les membres de l'UPD-Zigamibanga de tenir les cérémonies d'ouverture d'une permanence.⁶⁸

Le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, a assuré à Human Rights Watch début mars que la violence politique dans la province de Kirundo avait « *cessé* ». ⁶⁹ Mais en l'absence d'obligation de rendre des comptes, la violence a ressurgi au Kirundo peu de temps après.

Dans la nuit du 30 mars, des jeunes du CNDD-FDD et des FNL se seraient retrouvés face à face à Bugabira.⁷⁰ Selon un porte-parole des FNL, des membres du CNDD-FDD sont venus

⁶⁴ Entretien de Human Rights Watch avec S.H., membre des FNL, Bwambarangwe, Province de Kirundo, 11 février 2010.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec le chef de cabinet du ministère de l'Intérieur, Aimé Nkurunziza, 15 avril 2010.

⁶⁷ Entretien de Human Rights Watch avec des observateurs des droits humains de l'ONU, 26 janvier 2010 ; émission de la RPA, 27 janvier 2010, 6 h du soir ; courriel adressé à Human Rights Watch par le porte-parole de la police, Pierre Channel Ntarabaganyi, 29 janvier 2010.

⁶⁸ Emission de Radio Isanganiro, 22 février 2010.

⁶⁹ Entretien de Human Rights Watch avec le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, Bujumbura, 8 mars 2010.

⁷⁰ « L'explosion d'une grenade fait un blessé grave sur la colline Kiri en commune Bugabira », Agence Burundaise de Presse, 5 avril 2010.

perturber une réunion des FNL, tandis qu'une source policière a déclaré que des membres des FNL avaient mis le feu à une permanence du CNDD-FDD. Un commissaire de police est arrivé avant que les combats n'aient pu commencer, et il a emmené les jeunes au bureau communal aux fins d'interrogatoire.⁷¹ La police a encouragé les deux parties à déposer plainte, et au moment de la rédaction de ce rapport, elle enquêtait sur les accusations portées l'une contre l'autre par les deux parties.⁷²

Le 17 avril, à Busoni, des Imbonerakure ont attaqué des membres du MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) qui étaient en train d'inaugurer une nouvelle permanence. Un membre du MSD a été blessé, nécessitant des soins médicaux. La police a arrêté des membres du CNDD-FDD soupçonnés d'avoir joué un rôle dans les attaques, faisant preuve d'un changement positif dans le comportement de la police. Ils étaient encore en prison une semaine plus tard, et des enquêtes étaient en cours.⁷³

Étude de cas 2 : Violences commises par de jeunes militants de partis et réponse de la police dans la commune de Kinama, province de Bujumbura Mairie, octobre 2009 à avril 2010

Kinama est l'une des 13 communes de Bujumbura Mairie. Elle est également l'une des plus pauvres communes de la province, située à la périphérie nord de la capitale. Occupée par les rebelles à divers moments du conflit armé au Burundi, Kinama abrite aujourd'hui de nombreux ex-combattants du CNDD-FDD et des FNL, ainsi qu'un grand nombre de jeunes chômeurs. Entre 2005 et 2009, quand les FNL ont déposé les armes, Kinama a été un lieu de conflit entre les FNL et le gouvernement, les deux parties se livrant à des exécutions extrajudiciaires, et le gouvernement à de fréquentes arrestations arbitraires de civils soupçonnés de nourrir des sentiments pro-FNL.⁷⁴ Des membres d'autres partis d'opposition ont également été tués à Kinama, dont deux membres du FRODEBU, comme on le verra ci-après.

⁷¹ Entretiens de Human Rights Watch avec le porte-parole des FNL, Jean Bosco Havyarimana, Bujumbura, 17 avril 2010, et avec le commissaire de police de Kirundo, Domitien Niyonkuru, par téléphone, 23 avril 2010.

⁷² Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec le commissaire de police de Kirundo, Domitien Niyonkuru, 23 avril 2010.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Voir Human Rights Watch, *La quête du pouvoir*, pp. 25-35 ; Human Rights Watch, « *On s'enfuit quand on les voit* »: *Exactions en toute impunité de la part du Service National de Renseignement au Burundi*, octobre 2006, <http://www.hrw.org/fr/reports/2006/10/24/s-enfuit-quand-les-voit-o>, p. 12, pp. 16-17 ; Human Rights Watch, *Burundi : Faux pas dans un moment crucial*, novembre 2005, <http://www.hrw.org/fr/reports/2005/11/04/burundi-faux-pas-dans-un-moment-crucial>, pp. 10-12.

Les troubles les plus récents à Kinama se sont concentrés sur le quartier de Carama, où l'impunité et l'insécurité contribuent aux problèmes persistants entre Imbonerakure et membres des FNL, qui sont très actifs dans la région.

Les Imbonerakure sont dirigés par le chef de quartier Albert Nkundwabanake, un membre du CNDD-FDD qui vit dans une parcelle avec un groupe de combattants démobilisés du CNDD-FDD. Plusieurs habitants de Carama ont décrit ces combattants démobilisés comme la « police personnelle » de Nkundwabanake et ont dit qu'ils sont, ainsi que le chef de quartier, armés de pistolets, ce que Nkundwabanake a nié.⁷⁵ Il n'y a pas de poste de police à Carama.⁷⁶ Selon un membre des FNL : « *Le chef de quartier a sa police qu'il peut appeler à tout moment pour qu'ils viennent attraper quelqu'un avec qui il a des problèmes. Ils ne sont pas de vrais policiers... Ils circulent avec des armes... Nous voulons la police véritable ici, jour et nuit.* »⁷⁷

Le 9 octobre, une femme nommée Olive Ntezimana a été tuée à Carama. Selon plusieurs habitants de Kinama, elle a été tuée par des combattants démobilisés du CNDD-FDD qui cherchaient à tuer son fils, membre éminent des FNL.⁷⁸ Le chef de la police de Kinama a nié que l'assassinat ait été politique, disant qu'il semblait s'agir d'un cas de banditisme.⁷⁹

Le 23 novembre, une attaque à la grenade à Carama a légèrement blessé le chef de quartier. Nkundwabanake a déclaré qu'il soupçonnait les FNL. La police n'a jamais identifié les coupables.⁸⁰

⁷⁵ Entretien de Human Rights Watch avec G.C., Kinama, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010 ; entretien de Human Rights Watch avec le chef de quartier Albert Nkundwabanake, Kinama, Bujumbura Mairie, 18 février 2010.

⁷⁶ Entretien de Human Rights Watch avec Albert Nkundwabanake, Kinama, Bujumbura Mairie, 18 février 2010. La police occupe de petits « postes » disséminés dans Bujumbura et dans la campagne, avec un minimum de trois policiers basés dans chacun d'eux. La plupart des quartiers de la taille de Carama ont au moins un poste de police.

⁷⁷ Entretien de Human Rights Watch avec D.F., membre des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010.

⁷⁸ Entretiens de Human Rights Watch avec R.N., habitant de Kinama, Bujumbura Mairie, 20 octobre 2009 ; avec K.I., responsable des FNL, Bujumbura, 23 octobre 2009 ; avec I.A., membre des FNL, Kinama, 28 février 2010 ; et avec des voisins de la victime, Kinama, Bujumbura Mairie, 24 avril 2010.

⁷⁹ Entretien de Human Rights Watch avec le chef de la police Libère Bakarabe, Kinama, Bujumbura Mairie, 29 octobre 2009.

⁸⁰ Émission de Rema FM, 24 novembre 2009 ; entretien de Human Rights Watch avec le chef de quartier Albert Nkundwabanake, Kinama, Bujumbura Mairie, 18 février 2010. Au cours de l'entretien, Nkundwabanake a fait allusion à une attaque à la grenade le 5 janvier, mais d'après des sources d'informations, il n'y a eu qu'une attaque contre lui, en novembre.

Violence à Carama, janvier 2010

Le vendredi 15 janvier, des membres des FNL ont tenté de peindre des logos sur une nouvelle permanence locale à Carama. L'administrateur communal, Emile Ndayarinze, avait autorisé cette activité.⁸¹ Toutefois, selon un membre des FNL, W.H. :

Nous étions ici en train de peindre cette maison quand un Imbonerakure est arrivé et nous a interrompus, en disant qu'il avait un papier selon lequel nous ne pouvions pas peindre. Il n'avait aucune autorité, mais il voulait nous interrompre. Il nous a dit : « *Au lieu de mettre de la peinture, vous pouvez mettre du caca.* » Puis dix policiers sont arrivés dans un véhicule, avec le commissaire Hassan [Hagabimana] du Camp Socarti, et ils nous ont arrêtés. Le membre d'Imbonerakure indiquait qui prendre. Ils nous ont emmenés au cachot communal de Kinama où nous sommes restés jusqu'au lundi matin. La police ne nous a jamais dit de quel crime nous étions accusés.⁸²

Les membres des FNL citent fréquemment le commissaire de police Hassan Hagabimana, qui a procédé aux arrestations, comme un fonctionnaire faisant preuve de partialité en faveur du CNDD-FDD.⁸³ D'autres membres des FNL ont décrit le membre de l'Imbonerakure en question comme l'un des « policiers privés » du chef de quartier que l'on peut voir souvent armé d'un pistolet.⁸⁴ (Dans un entretien avec Human Rights Watch, il a nié être armé.)⁸⁵

Quatre membres des FNL ont été arrêtés après que le membre d'Imbonerakure les a désignés, ainsi qu'une personne ayant assisté à la scène et s'étant plainte à la police que les arrestations étaient sans fondement. Elle a été libérée un peu plus tard dans l'après-midi.⁸⁶ Les autres détenus ont été libérés trois jours plus tard, le lundi 18 janvier, par un officier de police judiciaire de Kinama qui a jugé qu'il n'y avait aucune preuve qu'ils aient commis un crime.⁸⁷ Ce matin-là, tandis que l'officier de police judiciaire était en train

⁸¹ Entretien de Human Rights Watch avec l'administrateur communal Emile Ndayarinze, Kinama, Bujumbura Mairie, 29 janvier 2010.

⁸² Entretien de Human Rights Watch avec W.H., membre des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 28 janvier 2010.

⁸³ Entretiens de Human Rights Watch avec un fonctionnaire de police, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010, et avec un dirigeant des FNL, Bujumbura Mairie, 16 avril 2010.

⁸⁴ Entretiens de Human Rights Watch avec I.A. et F.I., membres des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 28 janvier 2010.

⁸⁵ Entretien de Human Rights Watch, Kinama, Bujumbura Mairie, 18 février 2010.

⁸⁶ Entretien de Human Rights Watch avec I.A., membre des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 28 janvier 2010.

⁸⁷ Entretiens de Human Rights Watch avec D.F., membre des FNL, et avec l'officier de police judiciaire Mélance Hararawe, Kinama, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010.

d'évaluer leurs cas, une cinquantaine de membres des FNL ont manifesté devant la prison, pour exiger leur libération.⁸⁸ Selon le chef de quartier de Carama, ils l'ont aussi menacé, lui disant qu'il avait « *trois jours à vivre* ». ⁸⁹

Après leur libération, les membres des FNL sont retournés à Carama et ont recommencé leurs travaux de peinture à leur permanence. « *Dès que nous sommes arrivés à la permanence, trois membre des Imbonerakure sont venus, armés de pierres. Donc nous avons ramassé des pierres, nous aussi* », a raconté W.H. à Human Rights Watch. Les deux groupes ont lancé des pierres. Des membres des FNL ont indiqué que personne n'avait été blessé et qu'un membre du Sénat appartenant aux FNL avait calmé la situation,⁹⁰ mais Nkundwabanake a déclaré à Human Rights Watch que deux Imbonerakure avaient été blessés et avaient été soignés dans un centre de soins local.⁹¹

Le 19 janvier, les combats ont repris. Des membres des FNL ont recommencé à travailler sur leur permanence, mais se sont retrouvés face au chef de quartier et à un groupe d'Imbonerakure, qui leur ont dit de s'arrêter. Les foules des deux côtés ont augmenté et la police a été contactée. L'administrateur communal et le porte-parole des FNL sont également arrivés. L'administrateur communal (membre du CNDD-FDD) a demandé aux jeunes des deux côtés de rentrer chez eux afin de désamorcer la situation, mais ils ont refusé. Les fonctionnaires se sont écartés et ont discuté de la situation.⁹²

Selon plusieurs témoins, un Imbonerakure a lancé une pierre alors que les fonctionnaires discutaient.⁹³ (Un membre des Imbonerakure présent a dit que des membres des FNL avaient jeté la première pierre.)⁹⁴ Les membres des FNL ont riposté en lançant des pierres en retour ; comme l'un d'eux l'a dit : « *Le combat a commencé* ». ⁹⁵ Plusieurs témoins ont vu un

⁸⁸ Entretien de Human Rights Watch avec l'officier de police judiciaire Mélance Hararawe, Kinama, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010.

⁸⁹ Entretien de Human Rights Watch avec le chef de quartier de Carama, Albert Nkundwabanake, Kinama, Bujumbura Mairie, 18 février 2010.

⁹⁰ Entretiens de Human Rights Watch avec W.H. et I.A., membres des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 28 janvier 2010.

⁹¹ Entretien de Human Rights Watch avec le chef de quartier de Carama, Albert Nkundwabanake, Kinama, Bujumbura Mairie, 18 février 2010.

⁹² Entretiens de Human Rights Watch avec le porte-parole des FNL, Jean Bosco Havyarimana, Bujumbura, 27 janvier 2010 ; et W.H. et I.A., membres des FNL, Kinama, province de Bujumbura Mairie, 28 janvier 2010 ; et avec l'administrateur communal Emile Ndayarinze, Kinama, Bujumbura Mairie, 29 janvier 2010.

⁹³ Entretiens de Human Rights Watch avec G.C. et M.B., Kinama, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010.

⁹⁴ Entretien de Human Rights Watch avec Q.D., Kinama, Bujumbura Mairie, 29 janvier 2010.

⁹⁵ Entretiens de Human Rights Watch avec G.C. et M.B., Kinama, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010, et avec W.H. et I.A., membres des FNL, Kinama, province de Bujumbura Mairie, 28 janvier 2010.

membre du CNDD-FDD armé d'une grenade ; un autre a dit qu'il en avait vu un avec un pistolet.⁹⁶ Selon le porte-parole des FNL, Jean Bosco Havyarimana, des membres des FNL ont remis à la police la personne munie d'une grenade, mais elle n'a pas été arrêtée.⁹⁷ Le chef de la police de Kinama, Jérôme Maniraho, qui était présent, a affirmé qu'il n'avait pas vu d'autres armes à part des pierres.⁹⁸

Un témoin a déclaré que lorsque les combats ont commencé : « *Le chef de quartier était présent, mais il n'a rien fait pour tenter d'arrêter les combats. Il a un penchant en faveur du CNDD-FDD.* »⁹⁹ Au moins deux membres des FNL et un membre du CNDD-FDD ont été grièvement blessés et ont reçu des soins médicaux pour leurs blessures, tandis que d'autres ont subi des blessures légères.¹⁰⁰ Une victime membre des FNL a expliqué : « *Un membre du CNDD-FDD m'a lancé une pierre à la tête. J'ai été emmené à l'hôpital. On m'a fait des points de suture à la tête, mais je souffre toujours.* »¹⁰¹ La victime membre du CNDD-FDD a déclaré : « *Nous avons agi en légitime défense. Tout le monde a ramassé des pierres, mais nous étions peu nombreux. Ils m'ont sauté dessus, parce que j'avais quitté les FNL [pour rejoindre le CNDD-FDD]. Ils ont essayé de m'égorger avec des pierres.... J'ai également été frappé à la tête et je souffre toujours.* »¹⁰²

La police a tiré en l'air et utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les jeunes. Ils ont arrêté et placé en détention trois membres des FNL et un Imbonerakure qui auraient jeté des pierres, ainsi qu'un spectateur apparemment neutre. Tous les cinq ont été relâchés à la fin de la journée avec pour instructions de « bien se comporter ». ¹⁰³

Deux membres des FNL, interrogés séparément, ont expliqué à Human Rights Watch que des Imbonerakure armés de pistolets leur ont rendu visite de nuit dans les jours qui ont suivi les

⁹⁶ Entretien de Human Rights Watch avec M.B. et B.W., Kinama, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010, et avec F.I., membre des FNL, 28 janvier 2010. Les deux individus cités comme armés, « Warren » et « Arsène », ont été tous deux régulièrement mentionnés en 2008 par des témoins qui ont dit qu'ils déambulaient à travers Kinama et Kamenge, Bujumbura Mairie, avec des pistolets, menaçant les membres des FNL. Tous deux ont été arrêtés par la police de Kamenge en juin 2009 pour possession d'armes, mais relâchés ensuite sur les ordres du commissaire de la police judiciaire régionale Gaston Uwimana.

⁹⁷ Entretien de Human Rights Watch avec le porte-parole des FNL, Jean Bosco Havyarimana, Bujumbura, 27 janvier 2010.

⁹⁸ Entretien de Human Rights Watch avec le chef de la police de Kinama, Jérôme Maniraho, Kinama, Bujumbura Mairie, 28 janvier 2010.

⁹⁹ Entretien de Human Rights Watch avec M.B., Kinama, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010.

¹⁰⁰ Entretien de Human Rights Watch avec G.C., Kinama, Bujumbura Mairie, 27 janvier 2010, et avec le porte-parole des FNL, Jean Bosco Havyarimana, Bujumbura, 27 janvier 2010.

¹⁰¹ Entretien de Human Rights Watch avec Alexis Nkeshimana, membre des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 29 janvier 2010.

¹⁰² Entretien de Human Rights Watch avec Q.D., membre du CNDD-FDD, Kinama, Bujumbura Mairie, 29 janvier 2010.

¹⁰³ Entretien de Human Rights Watch avec W.H., membre des FNL, et le chef de la police, Jérôme Maniraho, Kinama, Bujumbura Mairie, 28 janvier 2010.

affrontements de Carama et les ont menacés.¹⁰⁴ Toutefois, l'un d'eux a dit que des membres des FNL dans le voisinage étaient également armés. Il a déclaré : « *Même si le gouvernement nous a enlevé nos armes, nous en avons gardé quelques-unes pour nous protéger. Si un FNL est tué, nous nous battons jusqu'au bout. Nous sommes tous des ex-combattants. Le CNDD-FDD a des armes, et nous avons des armes.* » Il a admis qu'il possédait un pistolet, et a déclaré que d'autres membres des FNL à Kinama avaient des kalachnikovs et des grenades.¹⁰⁵

Recrudescence de la violence à Carama, avril 2010

Le calme fragile qui s'était installé dans la commune de Kinama après les heurts de janvier a été rompu en avril, quand des combats ont encore une fois éclaté à Carama.

Le 3 avril, des membres des FNL ont lancé des pierres et frappé des membres des FNL-Iragi rya Gahutu, groupe dissident affilié au parti au pouvoir. Selon un témoin, les FNL et les FNL-Iragi avaient tous deux des activités prévues à Kinama à cette date. Lorsque le maire de Bujumbura a interdit les activités du courant principal des FNL, en disant que les FNL-Iragi avaient planifié les leurs en premier et que deux partis rivaux ne pouvaient pas mener des activités au même endroit le même jour, des membres des FNL ont occupé les rues et lancé des pierres sur les véhicules arrivant qui transportaient des membres des FNL-Iragi. Ils ont également battu des jeunes affiliés aux FNL-Iragi dans les quartiers de Bururi et de Carama à Kinama, et jeté des pierres sur un bus transportant des sympathisants des FNL-Iragi dans le quartier de Muramvya à Kinama.¹⁰⁶ Ils ont aussi détruit un drapeau du CNDD-FDD à Carama le même jour, selon un fonctionnaire local.¹⁰⁷

Des violences plus graves ont eu lieu à Carama le 10 avril, immédiatement après une visite dans la commune du président des FNL, Agathon Rwaso, qui a dirigé des cérémonies d'ouverture pour plusieurs permanences du parti. Les affrontements ont pu avoir été déclenchés quand un fonctionnaire local a confisqué des sifflets à des membres des FNL. Un fonctionnaire a déclaré à Human Rights Watch que des membres des FNL avaient « résisté » et que des coups avaient été échangés, entraînant une blessure mineure à un membre du parti au pouvoir. Les combats ont eu lieu, même si de nombreux policiers et fonctionnaires

¹⁰⁴ Entretien de Human Rights Watch avec I.A. et F.I., Kinama, Bujumbura Mairie, 28 janvier 2010.

¹⁰⁵ Entretien de Human Rights Watch avec F.I., Kinama, Bujumbura Mairie, 28 janvier 2010.

¹⁰⁶ Entretien de Human Rights Watch avec un habitant de Kinama, témoin oculaire, Bujumbura, 6 avril 2010, et avec le chef de quartier de Carama, et avec l'administrateur communal Emile Ndayarinze, par téléphone, 7 avril 2010.

¹⁰⁷ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec le chef de quartier, Carama, Bujumbura Mairie, et l'administrateur communal Emile Ndayarinze, 7 avril 2010.

de l'administration étaient présents.¹⁰⁸ Ils n'ont pas d'abord réagi aux combats, ce qui a amené un témoin, un jeune homme qui a prétendu n'être affilié à aucun des partis, à se plaindre : « *C'est comme si les autorités donnaient aux gens le droit d'avoir ces combats dans notre quartier.* »¹⁰⁹

Peu de temps après, des journalistes et des membres des FNL présents sur les lieux ont déclaré que des membres des FNL avaient repéré un Imbonerakure du CNDD-FDD, Jimmy Ndayemeye, armé d'une grenade. Ils ont dit que des membres des FNL l'avaient poursuivi et que la grenade avait explosé, le blessant à la main.¹¹⁰ Mais Ndayemeye a affirmé qu'il n'avait pas de grenade et qu'il pensait qu'elle avait été lancée par un membre des FNL. Des membres des FNL ont alors agressé Ndayemeye, qui a dit qu'une personne l'avait frappé à la tête avec une machette, tandis qu'une autre le frappait à l'œil avec une planche, lui faisant perdre connaissance.¹¹¹

D'autres policiers, dirigés par le commissaire Hassan Hagabimana, sont arrivés sur les lieux et ont rassemblé des membres des FNL, mettant fin aux combats. La police les a accusés d'avoir lancé la grenade, et d'avoir frappé Ndayemeye. Certains membres du CNDD-FDD ont aussi participé aux arrestations, frappant des membres des FNL et les poussant dans les véhicules de la police ; selon l'un d'eux : « *Tous ceux qui étaient soupçonnés d'être membre des FNL ont été capturés.* »¹¹² Une chercheuse de Human Rights Watch a interrogé séparément six membres des FNL qui ont dit avoir été battus, dont quatre présentaient des signes évidents de mauvais traitements.¹¹³ L'un d'eux a dit : « *J'ai été arrêté par les Imbonerakure. Ils indiquaient les FNL pour que la police les arrête. J'ai été battu dans le dos et j'ai reçu des coups de pieds, mais alors j'ai été sauvé par un policier. Les Imbonerakure n'ont pas été arrêtés, alors qu'ils ont pris part aux affrontements.* »¹¹⁴ Un autre a ajouté : « *Nous avons essayé de parler avec les policiers pour leur dire que les membres du CNDD-FDD devraient être arrêtés, mais en vain.* »¹¹⁵

¹⁰⁸ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec un fonctionnaire administratif de Kinama, 10 avril 2010.

¹⁰⁹ Entretien de Human Rights Watch avec P.C., Bujumbura, 13 avril 2010.

¹¹⁰ Entretien de Human Rights Watch avec des journalistes de Télé Renaissance et Radio Bonesha, Bujumbura, 10 avril 2010, et avec des membres des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 11 avril 2010.

¹¹¹ Entretien de Human Rights Watch avec Jimmy Ndayemeye, Kinama, Bujumbura Mairie, 11 avril 2010. Ndayemeye a montré des blessures cohérentes avec ces affirmations, et un journaliste a confirmé que des membres des FNL avaient frappé Ndayemeye ; entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 10 avril 2010.

¹¹² Entretien de Human Rights Watch avec G.N. membre des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 13 avril 2010.

¹¹³ Entretiens de Human Rights Watch avec des membres des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 11 et 13 avril 2010.

¹¹⁴ Entretien de Human Rights Watch avec M.Y., membre des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 13 avril 2010.

¹¹⁵ Entretien de Human Rights Watch avec G.N., membre des FNL, Kinama, Bujumbura Mairie, 13 avril 2010.

Les journalistes venus documenter les arrestations ont dit s'être retrouvés face à une foule en colère de membres du CNDD-FDD en uniforme du parti, bien qu'un dirigeant local du CNDD-FDD qui était présent, cependant, affirmait qu'il s'agissait de membres des FNL. Les membres du parti, dont certains étaient ivres, étaient armés de pierres. Ils ont poursuivi les journalistes jusqu'à leur véhicule dont ils ont brisé le pare-brise arrière. La police ainsi qu'un fonctionnaire administratif local qui observaient l'agression n'ont rien fait pour l'empêcher.¹¹⁶

Au total, au moins douze membres des FNL ont été arrêtés. Certains ont été placés en détention sur ordre du commissaire Hagabimana au Camp Socarti, camp de la police qui n'est pas un site de détention légal, tandis que d'autres étaient détenus au cachot de Kinama. Ils avaient tous été relâchés avant le 14 avril. Des membres du parti au pouvoir se sont plaints que l'agresseur qui aurait frappé Ndayemeye avec une machette faisait partie des personnes libérées ; des membres des FNL se sont plaints que Ndayemeye, sorti de l'hôpital le 11 avril, n'avait pas été interrogé ni arrêté.¹¹⁷ La police n'a pas ouvert d'enquête sur l'agression contre les journalistes.

En avril, l'administrateur communal a déclaré à Human Rights Watch que des renforts de police seraient probablement envoyés dans des quartiers de Kinama, notamment celui de Carama.¹¹⁸

Violences commises dans d'autres régions du Burundi

Si la province de Kirundo et la commune de Kinama à Bujumbura Mairie présentent les exemples les plus flagrants de violence entre groupes de jeunes partisans, des violences similaires se sont produites dans tout le pays, et la plupart du temps en toute impunité. Il n'y a en général pas d'arrestations, et celles qui se produisent ciblent de façon disproportionnée les membres de l'opposition. En outre, dans certains cas —comme dans la commune de Kibago, dans la province méridionale de Makamba le 19 mars — des élus

¹¹⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec des journalistes, Bujumbura, 10 et 17 avril 2010, et avec un dirigeant local du CNDD-FDD, Bujumbura, 16 avril 2010.

¹¹⁷ Entretiens de Human Rights Watch avec des membres des FNL et du CNDD-FDD, Kinama, Bujumbura Mairie, 11 avril 2010.

¹¹⁸ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec l'administrateur communal de Kinama, Emile Ndayarinze, 10 avril 2010.

locaux des deux bords ont participé à l'agression, soulevant des inquiétudes quant à leur capacité à contribuer à la sécurité pendant les élections.¹¹⁹

Human Rights Watch et d'autres organisations, en particulier la CEJP, ont documenté un certain nombre de confrontations violentes à motivation politique. Selon des rapports de la CEJP, ces confrontations ont eu lieu depuis novembre 2009, dans les provinces de Karusi, Kayanza, Gitega, Bujumbura Rural, et Bubanza.¹²⁰ En Bujumbura Mairie, Human Rights Watch a documenté des jets de pierre entre le FRODEBU et son aile dissidente, le FRODEBU-Nyakuri, ainsi qu'une agression de la part de membres Imbonerakure à l'encontre d'une femme appartenant à l'UPD-Zigamibanga.¹²¹ (Malgré de graves blessures aux jambes, elle a refusé de porter plainte après que son beau-fils, un chef de file Imbonerakure à Buyenzi, l'a convaincue d'accepter une « résolution à l'amiable ».)¹²² Un grave affrontement a également eu lieu entre membres du CNDD-FDD et des FNL dans la commune de Kanyosha, Bujumbura, le 2 mai, se soldant par des blessures pour des membres des deux partis.¹²³

Le 22 novembre 2009, des membres Imbonerakure et de l'UPD-Zigamibanga se sont lancés des pierres à Gasorwe, province de Muyinga dans le nord-est du Burundi, faisant au moins cinq blessés parmi les membres des deux partis. La police a tiré en l'air pour disperser la foule.¹²⁴ Huit membres de l'UPD-Zigamibanga ont été arrêtés, mais finalement relâchés sans inculpation. Aucun des membres du CNDD-FDD n'a été arrêté.¹²⁵ La Ligue Iteka, organisation burundaise de défense des droits humains, a signalé que le 4 avril dans la commune de Mwakiro, également au Muyinga, des membres Imbonerakure ont frappé deux représentants locaux des FNL à la suite d'une dispute politique. La police est intervenue pour arrêter la violence.¹²⁶ Toutefois, il n'y a pas eu d'arrestations.¹²⁷

¹¹⁹ Entretien de Human Rights Watch avec un officier du BINUB chargé des droits humains, province de Makamba, 30 mars 2010

¹²⁰ Commission Épiscopale Justice et Paix, « Rapport de monitoring sur la situation des droits civils et politiques pendant la période pré-électorale au Burundi, Novembre-décembre 2009 », Février 2010, et « Rapport de monitoring sur la situation des droits civils et politiques pendant la période pré-électorale au Burundi, Janvier-février 2010 », Avril 2010.

¹²¹ Entretien de Human Rights Watch avec un représentant de la société civile et témoin, Bujumbura, 6 avril 2010.

¹²² Entretiens de Human Rights Watch avec un officier du BINUB chargé des droits humains, Bujumbura, 19 janvier 2010, et avec la victime, par téléphone, février 2010.

¹²³ Entretiens de Human Rights Watch avec des témoins, Kanyosha, Bujumbura Mairie, 5 mai 2010.

¹²⁴ Rapport quotidien de sécurité du BINUB, reçu par Human Rights Watch via email, 23 novembre 2009.

¹²⁵ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec un journaliste de Radio Isanganiro basé à Muyinga, mars 2010.

¹²⁶ Ligue Iteka, « Deux militants du parti politique FNL battus et deux autres personnes arrêtées en province de Muyinga », http://www.ligue-iteka.africa-web.org/article.php3?id_article=3470 (consulté le 15 avril 2010).

¹²⁷ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec un représentant de l'APRODH dans la province de Muyinga, 23 avril 2010.

Dans la commune de Kayogoro, province de Makamba, un membre des FNL a raconté à Human Rights Watch comment il avait été agressé par des membres des Imbonerakure le 15 mars :

Je revenais d'une réunion des FNL [quand] je suis tombé sur cinq personnes dans la rue avec des uniformes du CNDD-FDD. Ils ont commencé à lancer des mots et m'ont dit de quitter les FNL. Ils m'ont pris par la gorge. Ils étaient cinq, et j'étais seul. L'un d'eux m'a frappé avec un bâton. Je me suis enfui. Ils m'ont couru après, et je me suis caché dans les buissons... Le lendemain ils ont déposé une plainte auprès de la [police], en disant que je les avais battus.¹²⁸

Les affrontements n'ont pas tous été limités aux membres de ligues de jeunes. Des membres du FRODEBU et du CNDD-FDD, dont un certain nombre d'hommes ayant largement dépassé la vingtaine d'années, se sont également battus dans la commune de Kibago, Makamba, le 19 mars. Personne n'a été grièvement blessé.

Occasionnellement, des agents de l'Etat sympathisants du CNDD-FDD ont été directement impliqués dans des agressions de membres de l'opposition. En janvier 2010, le commissaire de la police judiciaire régionale Gaston Uwimana, ancien officier du CNDD-FDD pendant la guerre, a physiquement agressé un homme dans un bar à Kanyosha, Bujumbura, qu'il croyait être un membre d'un parti politique d'opposition.¹²⁹ En avril, un agent du SNR se serait battu avec un membre des FNL, tirant avec son pistolet au cours de la bagarre (selon certains rapports, il aurait tiré en l'air pour se protéger). L'agent avait déjà menacé le jeune homme en novembre 2009 en raison de son appartenance politique, le menaçant de avec son pistolet dans un bar.¹³⁰ Il a été arrêté après la fusillade d'avril, mais une source policière a informé Human Rights Watch que des officiers du SNR avaient passé plusieurs appels à la police, lui demandant de le libérer.¹³¹ L'agent a été libéré sous caution le lendemain. Des membres des FNL à Kinama ont déclaré qu'il était immédiatement revenu dans le quartier et avait commencé à les menacer, en compagnie de deux autres ex-combattants armés de pistolets.¹³²

¹²⁸ Entretien de Human Rights Watch avec N.J., commune de Kayogoro, province de Makamba, 31 mars 2010. N.J. avait une cicatrice à l'épaule correspondant à son témoignage.

¹²⁹ Entretien de Human Rights Watch avec un officier du BINUB chargé des droits humains, Bujumbura, 8 février 2010.

¹³⁰ Entretien de Human Rights Watch avec Moussa Niyongabo, Bujumbura, 25 janvier 2010.

¹³¹ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec un fonctionnaire de police, 20 avril 2010.

¹³² Entretien de Human Rights Watch avec un membre des FNL, Bujumbura, 22 avril 2010.

III. Assassinats et agressions à motivation potentiellement politique

Le 10 janvier 2010, Sylvestre Niyonzima a été abattu à bout portant à huit reprises avec un AK-47 dans un bar qu'il possédait dans la commune de Mpanda, située dans la province de Bubanza, dans le nord-est du Burundi. Son assaillant portait un imperméable de la police, avec la capuche en partie rabaisée pour masquer son visage.¹³³

Niyonzima était un membre influent de l'UPD-Zigamibanga et était le trésorier du parti pour la province. Il avait auparavant été un membre actif du CNDD-FDD, mais avait quitté le parti en 2007 avec d'autres partisans d'Hussein Radjabu, l'ancien chef du parti qui avait été exclu de son poste puis emprisonné en 2007. Selon un militant des droits humains local : « *Les gens ont suivi Sylvestre en quittant le CNDD-FDD pour adhérer à l'UPD.* »¹³⁴ Le jour du meurtre, Niyonzima revenait de l'ouverture d'une permanence de l'UPD-Zigamibanga.

Les témoins et les membres de la famille ont déclaré que les policiers du poste situé à 50 mètres à peine du domicile de Niyonzima ne sont intervenus à aucun moment après le meurtre, même après que d'autres policiers venus de plus loin sont arrivés sur les lieux ; ils ont dit que cela soulevait des soupçons sur une éventuelle complicité de la police.¹³⁵ Les procureurs ont ouvert une enquête sur le meurtre, et convoqué plusieurs suspects aux fins d'interrogatoire. Toutefois, en avril personne n'avait encore été arrêté.

Un certain nombre d'autres agressions, non mortelles, qui ont eu lieu en janvier 2010 et ont semble-t-il été également basées sur des motivations politiques, ont soulevé d'autres inquiétudes concernant la sécurité des militants de l'opposition politique dans la période pré-électorale. Plusieurs de ces incidents ont eu lieu dans la province de Cibitoke, dans le nord-ouest du Burundi, une zone à forte concentration de sympathisants des FNL. Le CNDD-FDD est également très actif dans la province, notamment par le biais des Imbonerakure. Comme dans la province de Kirundo, les Imbonerakure se livrent fréquemment à des « sports » collectifs au Cibitoke, parfois armés de bâtons et scandant des slogans datant de la période de la guerre civile.¹³⁶

¹³³ Six des balles ont touché leur cible, et deux l'ont manquée. Entretien de Human Rights Watch avec le procureur Marc Manirakiza, province de Bubanza, 22 janvier 2010.

¹³⁴ Entretien de Human Rights Watch avec un militant burundais des droits humains, province de Bubanza, 22 janvier 2010.

¹³⁵ Entretien de Human Rights Watch avec W.V., province de Bubanza, 22 janvier 2010.

¹³⁶ Entretien de Human Rights Watch avec un représentant d'une organisation burundaise de défense des droits humains, Cibitoke, 21 janvier 2010.

Le 7 janvier, un ex-combattant de 23 ans membre des FNL au Cibitoke, Théogène Niyonkuru, s'est trouvé mêlé à un conflit avec plusieurs jeunes gens au sujet de l'appartenance d'un appareil photo. Certains ou tous les autres jeunes gens étaient membres du CNDD-FDD. Niyonkuru a été gravement battu à coup de poings, de bâtons et de pierres ; il a été mordu au menton ; et il a été frappé au menton avec une machette, dans ce qu'il estimait une tentative de lui trancher la gorge.¹³⁷ Bien que le conflit n'ait pas semblé avoir eu une origine politique, un témoin a entendu les assaillants dire au cours de l'agression qu'ils voulaient « finir » les membres des FNL.¹³⁸ Un deuxième témoin a entendu un agresseur dire : « *Lapidons ces chiens de FNL* ». ¹³⁹

Des témoins ont emmené Niyonkuru, qui avait perdu connaissance, au centre de santé, et ont conduit trois des agresseurs à la police. Cependant l'officier de la police judiciaire (OPJ) ne les a pas arrêtés. Selon Nestor Ndiokubwayo, qui était parmi les personnes arrêtées par la foule : « *L'OPJ n'allait pas accepter que nous soyons mis en prison parce que Kadogo a été blessé —son visage était enflé parce que Théogène l'avait frappé. L'OPJ nous a dit d'aller au centre de soins puis de revenir à la prison. Aussi nous avons décidé de fuir.* »¹⁴⁰ Dans de telles circonstances, l'officier de police judiciaire aurait dû seulement envoyer le jeune homme blessé au centre de santé sous la garde de la police, et n'aurait pas dû laisser les autres partir.

Réalisant leur erreur, les policiers de Cibitoke ont envoyé des agents à la poursuite des fugitifs. Ils ont pris Ndiokubwayo à Bujumbura plusieurs jours après, et arrêté un deuxième suspect dans la commune de Rugombo, en Cibitoke.¹⁴¹ Tous deux ont par la suite été libérés sous caution, mais la police a indiqué à Human Rights Watch que le dossier restait ouvert.¹⁴²

Dans la soirée du 8 janvier, Edouard Ntawuzahihera, le dirigeant du Mouvement de Jeunesse Patriotique (MJP), affilié aux FNL, pour la province de Cibitoke, a été frappé à la tête et à la main par une machette maniée par un agresseur inconnu alors qu'il rentrait chez lui à pied

¹³⁷ Entretien de Human Rights Watch avec Théogène Niyonkuru, N.S., et F.O., province de Cibitoke, 21 janvier 2010.

¹³⁸ Entretien de Human Rights Watch avec N.S., province de Cibitoke, 21 janvier 2010.

¹³⁹ Entretien de Human Rights Watch avec F.O., province de Cibitoke, 21 janvier 2010.

¹⁴⁰ Entretien de Human Rights Watch avec Nestor Ndiokubwayo, province de Cibitoke, 21 janvier 2010. Ndiokubwayo a nié avoir participé à l'agression.

¹⁴¹ Entretien de Human Rights Watch avec le commissaire de la police judiciaire de Cibitoke, Célestin Bafatiraho, province de Cibitoke, 21 janvier 2010.

¹⁴² Entretiens téléphoniques de Human Rights Watch avec un représentant des FNL en Cibitoke, 13 avril 2010 ; et avec le commissaire de la police judiciaire de Cibitoke, Célestin Bafatiraho, 23 avril 2010.

sur une route principale.¹⁴³ Ntawuzahihera a indiqué à Human Rights Watch qu'il soupçonnait que l'agression pourrait être liée à son rôle de premier plan au sein des FNL et au fait qu'au mois de décembre il avait repéré un employé communal en train de taper de fausses cartes d'identité nationale. L'employé communal, membre du CNDD-FDD, a été pris et mis en prison pour une nuit, mais ensuite libéré sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui. Ntawuzahihera pensait que des membres du CNDD-FDD ont pu le soupçonner d'avoir remis l'employé communal aux autorités.¹⁴⁴

Ntuwuzahihera a passé deux jours à l'hôpital, où il a reçu des points de suture pour ses blessures à la machette. Il n'a pas immédiatement déposé plainte, et le 21 janvier, quand Human Rights Watch s'est rendu au Cibitoke, la police n'avait pas encore pris contact avec lui afin d'enquêter sur l'attaque.¹⁴⁵ Le droit burundais et international exige que la police enquête sur les crimes graves, même si aucune plainte n'est déposée.

Le 10 janvier, Félix Ngendabanyikwa, un militant du parti d'opposition Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD), a été blessé au bras par une grenade lancée dans sa maison à Kigamba, dans la province de Cankuzo, nord-est du Burundi. Ngendabanyikwa, qui avait également été membre du parti au pouvoir avant de rejoindre le MSD, a été attaqué le jour où il a assisté à l'ouverture de la permanence provinciale du MSD. Personne n'a été arrêté pour cette attaque.¹⁴⁶

À certains moments, des motifs politiques ont contribué à une escalade de la violence qui était initialement perpétrée pour d'autres raisons. Le 12 janvier, à Gitobe, province de Kirundo, un groupe de membres du CNDD-FDD a capturé et agressé deux jeunes hommes soupçonnés de vol. Ils avaient apparemment volé un document appartenant à un membre du CNDD-FDD et donnant droit à recevoir des tôles de toiture distribuées par un organisme d'aide. La justice populaire est fréquemment appliquée à l'encontre de voleurs présumés au Burundi, mais dans ce cas la méthode a été particulièrement sadique : les criminels ont perforé les jeunes gens avec des aiguilles à coudre, que les médecins n'avaient pas encore réussi à retirer un mois plus tard.¹⁴⁷

¹⁴³ Au cours de la guerre civile, le mouvement de jeunesse des FNL était connu sous le nom de la Jeunesse Patriotique Hutu (JPH). En 2009, le groupe a supprimé la référence ethnique et adopté le nom de Mouvement de Jeunesse Patriotique (MJP).

¹⁴⁴ Entretien de Human Rights Watch avec Edouard Ntuwazahihera, province de Cibitoke, 21 janvier 2010.

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec un représentant du MSD, 19 janvier 2010.

¹⁴⁷ Entretiens de Human Rights Watch avec les victimes, Gitobe, Province de Kirundo, 10 février 2010, et avec un observateur du BINUB chargé des droits humains, province de Ngozi, 10 février 2010.

Les médias locaux ont rapporté que ces deux jeunes hommes avaient été attaqués parce qu'ils étaient membres de l'opposition politique — ils avaient quitté le CNDD-FDD en 2007 pour rejoindre les FNL. Des responsables locaux ont toutefois déclaré qu'ils avaient été pris pour cible en tant que voleurs.¹⁴⁸ La recherche de Human Rights Watch à Gitobe suggère un tableau plus nuancé. Les jeunes gens ont indiqué que leurs agresseurs les ont questionnés à propos des tôles volées, mais leur ont aussi demandé pourquoi ils n'étaient plus membres des Imbonerakure. Des habitants ont convenu que ces hommes avaient été sans doute pris pour cible pour les deux raisons. « *C'est vrai que ces gars-là sont des voleurs, mais parce qu'ils n'étaient pas membres du CNDD-FDD, ils ont été sévèrement punis* », a déclaré un témoin.¹⁴⁹

Quatre suspects ont été arrêtés. Toutefois, la police de Gitobe a permis à deux des hommes de sortir de prison sur une moto sans surveillance après qu'ils ont dit qu'ils étaient malades et avaient besoin de se rendre dans un centre de santé. Comme on pouvait s'y attendre, ils ne sont pas revenus, malgré les instructions de la police. Les deux autres suspects étaient toujours en détention préventive au moment de la rédaction de ce rapport.¹⁵⁰

Des jeunes affiliés aux FNL, notamment au MJP, ont également été impliqués dans des actes violents. En juillet 2009, ils auraient battu une personne âgée membre du CNDD-FDD à Kabezi, Bujumbura Rural —bastion des FNL pendant la guerre civile du Burundi— tout en l'avertissant qu'ils avaient encore des caches d'armes ; la victime a été hospitalisée pour ses blessures.¹⁵¹ Selon Ezéchiel Nibigira, le dirigeant des Imbonerakure, des jeunes des FNL adressent régulièrement de telles menaces à l'encontre de membres du CNDD-FDD.¹⁵²

¹⁴⁸ « Commune Gitobe : torturés avec des aiguilles à coudre », Iwacu, 15 janvier 2010, http://www.iwacu-burundi.org/index.php?option=com_content&view=article&id=467:commune-gitobe-tortures-avec-des-aiguilles-a-coudre&catid=40:quotidien.

¹⁴⁹ Entretien de Human Rights Watch avec T.N. et G.B., Gitobe, Province de Kirundo, 10 février 2010.

¹⁵⁰ Entretien de Human Rights Watch avec un représentant local du CNDD-FDD, Gitobe, Province de Kirundo, 10 février 2010.

¹⁵¹ « Un quinquagénaire blessé par des jeunes patriotes hutus à Kabezi », Agence Burundaise de Presse, 1^{er} août 2009.

¹⁵² Entretien de Human Rights Watch avec le leader des Imbonerakure, Ezéchiel Nibigira, Bujumbura, 16 avril 2010.

IV. Violence symbolique et destruction de biens

Depuis la fin de 2008, les permanences de partis politiques et autres symboles des partis, par exemple des drapeaux, ont été attaqués dans tout le Burundi, apparemment pour intimider les adversaires politiques et les avertir de la possibilité de violences plus dévastatrices. Le fait que les autorités burundaises s'abstiennent de mener des enquêtes et de mettre un terme à ce type de destruction de biens, basée sur des motifs politiques, est susceptible d'accroître le risque de violence physique entre les membres des partis pendant la campagne électorale.

Les permanences du CNDD-FDD ont été les plus fréquemment visées, avec des dizaines de cas d'incendie depuis la fin de 2008.

De nombreux incidents de destruction de biens ont eu lieu au centre du Burundi. Par exemple, en octobre 2009, une permanence du CNDD-FDD a été incendiée dans la province de Karusi. Un ex-combattant des FNL a été arrêté, mais libéré par la suite faute de preuves.¹⁵³ En novembre, sept permanences du CNDD-FDD ont été incendiées dans la province de Muramvya.¹⁵⁴ De telles attaques se poursuivaient encore en avril 2010, lors de la rédaction de ce rapport. Dans la nuit du 21 février 2010, des inconnus ont déversé des excréments dans une permanence du MSD dans la commune de Gishubi, province de Gitega.¹⁵⁵ Deux nuits plus tard, une permanence du MSD a été vandalisée dans la commune de Kamenge, à Bujumbura ; les autorités n'ont pas mené d'enquêtes pour identifier les auteurs.¹⁵⁶ Une permanence des FNL à Bujumbura a été vandalisée la même semaine.¹⁵⁷

Des propriétés ont également été vandalisées dans d'autres parties du Burundi. À Kayogoro, commune située dans la province de Makamba, la plus méridionale du Burundi, la maison du représentant de l'UPD-Zigamibanga a été incendiée le 23 août 2009. La police n'a pas mené d'enquêtes.¹⁵⁸ Une permanence de l'UPD a été incendiée dans la province de

¹⁵³ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec un représentant de l'APRODH dans la province de Karusi, mars 2010.

¹⁵⁴ « L'intolérance politique se fait sentir en province Muramvya », Agence Burundaise de Presse, 2 décembre 2009.

¹⁵⁵ « Indignation des militants du MSD à l'ouverture d'une permanence en commune Gishubi », Agence Burundaise de Presse, 22 février 2010.

¹⁵⁶ Émissions de radio sur Radio Publique Africaine (RPA) et Radio Isanganiro, 24 février 2010 ; entretien téléphonique de Human Rights Watch avec l'administrateur communal de Kamenge, 23 avril 2010.

¹⁵⁷ Émission de RPA, 18 février 2010.

¹⁵⁸ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec un journaliste basé à Makamba, mars 2010.

Muramvya en novembre 2009 près d'un vaste camp de la police, mais personne n'a été arrêté.¹⁵⁹

Dans un cas au moins, les dégâts matériels ont entraîné l'auto-justice ; par exemple, en décembre, des membres du parti au pouvoir à Nyamurenza, dans la province de Ngozi, dans le nord du Burundi, ont battu un membre des FNL quand ils l'ont pris en train de démanteler le toit d'une permanence du CNDD-FDD. L'histoire récente de Nyamurenza est marquée par l'impunité pour les crimes politiques commis aussi bien par des membres du CNDD-FDD que des FNL, facteur ayant vraisemblablement contribué à la violente réaction des membres du CNDD-FDD à l'acte de vandalisme.¹⁶⁰

¹⁵⁹ « L'intolérance politique se fait sentir en province Muramvya », Agence Burundaise de Presse, 2 décembre 2009.

¹⁶⁰ Cet incident a rappelé un cas beaucoup plus sérieux survenu l'année précédente : en décembre 2008, après que plusieurs permanences du CNDD-FDD ont été incendiées à Nyamurenza, des membres du parti au pouvoir et des fonctionnaires locaux ont capturé et battu au moins neuf membres des FNL ; l'un d'eux a été blessé à la tête par un morceau de bois. Deux semaines plus tard, le vice-président communal du CNDD-FDD a été abattu. Personne n'a été traduit en justice pour les passages à tabac ; trois membres présumés des FNL ont été arrêtés pour le meurtre, mais relâchés plusieurs mois plus tard. Voir Human Rights Watch, *La quête du pouvoir*, pp. 40-42.

V. Menaces

En janvier, un tract non signé a été épinglé sur la porte de la permanence des FNL dans la province de Cibitoke, dans le nord-ouest du Burundi. Ce tract, sur lequel figuraient des illustrations d'une grenade, d'un pistolet, d'un couteau et d'un cercueil, prévenait le directeur du groupe de danse local des FNL qu'il serait tué s'il continuait à diriger le groupe.¹⁶¹

Cette note a constitué l'une des nombreuses menaces anonymes que les militants des partis d'opposition ont reçues dans les mois qui ont précédé les élections.

En mars 2010, dans la commune de Kinama à Bujumbura, un jeune membre des FNL a reçu un message texte (SMS) qui disait ceci :

Un homme averti en vaut deux. Nous t'avons dit à plusieurs reprises de quitter le FNL. Mais tu n'entends pas. Le remède contre ça nous l'avons préparé. Il est prêt. Tu auras le calme quand tu accepteras de quitter le FNL. Conseille également ceci [à deux de tes amis].¹⁶²

Human Rights Watch a signalé cette menace au chef de la police de Kinama, Jérôme Maniraho, un ancien combattant du CNDD-FDD, qui a répondu que le message ne devrait pas être surprenant étant donné que le CNDD-FDD avait gagné les élections. L'administrateur communal a promis d'enquêter sur la menace, mais en avril personne n'avait encore été appréhendé.¹⁶³

¹⁶¹ Entretien de Human Rights Watch avec un représentant d'une organisation burundaise des droits humains, province de Cibitoke, 21 janvier 2010. Plusieurs partis politiques ont des groupes de danseurs traditionnels qui se produisent lors d'événements organisés par le parti.

¹⁶² Entretien de Human Rights Watch avec H.M., Kinama, Bujumbura, 4 mars 2010 ; message lu et traduit du kirundi par Human Rights Watch.

¹⁶³ Entretiens de Human Rights Watch avec le chef de police Jérôme Maniraho et l'administrateur communal Emile Ndayarize, Kinama, mars 2010.

VI. Impunité pour les assassinats et les attaques passés

Dans un rapport de mai 2009, Human Rights Watch a documenté 23 assassinats apparemment basés sur des motifs politiques, et qui ont eu lieu entre janvier 2008 et avril 2009.

Peu de ces cas ont donné lieu à des enquêtes ou des arrestations. Un cas décrit dans ce rapport —l’assassinat d’Antoine Baransekeru, directeur d’école et membre influent du CNDD-FDD dans la commune d’Isale, Bujumbura Rural— a mené à l’arrestation de l’ancien administrateur communal, un membre du FRODEBU, et de deux anciens combattants des FNL. Tous les trois étaient en détention préventive en avril 2010.¹⁶⁴

Cependant, il y a eu peu ou pas de progrès lorsque des membres de l’opposition ont été tués. Par exemple, personne n’a été arrêté pour les meurtres de janvier et février 2009 à Kinama et Kamenge, Bujumbura, de trois anciens combattants du CNDD-FDD qui avaient depuis rejoint le FRODEBU, et la police a déclaré à Human Rights Watch en avril 2010 que les enquêtes étaient closes.

De même, les agents de sécurité ont été lents à réagir à l’assassinat en avril 2009 d’Emmanuel Minyurano, un représentant élu du FRODEBU qui a été tué dans la commune de Kamenge, Bujumbura, peu après avoir publiquement sympathisé avec les FNL. Des témoins ont cité nommément un agent du Service National de Renseignement (SNR) peu après le meurtre. Toutefois, le SNR a nié pendant des mois que cet agent travaillait pour eux, et a prétendu ne pas avoir connaissance de son sort, alors qu’il s’est régulièrement présenté au travail. En septembre 2009, le SNR a finalement reconnu un lien avec le suspect, qui a été convoqué et interrogé par les procureurs, mais pas arrêté. D’après les autorités judiciaires, le dossier est toujours ouvert, mais aucune date de procès n’a été fixée.¹⁶⁵

Bien que l’impunité a prévalu dans la plupart des cas d’assassinats politiques et de violence des jeunes, plusieurs affaires portées devant les tribunaux ont avancé ou semblent prêtes à avancer, même si aucune n’a encore abouti à un verdict. Dans la province de Makamba, les procureurs ont mené des enquêtes approfondies sur un dossier dans lequel deux responsables du parti CNDD-FDD sont accusés d’avoir torturé et maltraité des membres des

¹⁶⁴ Entretiens téléphoniques de Human Rights Watch avec l’administrateur communal et le secrétaire communal d’Isale, province de Bujumbura Rural, mars 2010.

¹⁶⁵ Entretien de Human Rights Watch avec un fonctionnaire judiciaire, Bujumbura, mars 2010.

FNL dans la commune de Kayogoro en décembre 2008, et ils ont préparé des accusations contre les suspects, bien qu'une date n'était pas encore fixée pour le procès en mai 2010.¹⁶⁶ À Muramvya, trois policiers qui sont accusés d'avoir torturé des membres présumés des FNL en octobre 2007, ont finalement été jugés en mars et avril 2010. Un jugement est attendu en juin.¹⁶⁷

¹⁶⁶ Entretien de Human Rights Watch avec des représentants d'*Avocats Sans Frontières*, province de Makamba, 30 avril 2010, et avec des fonctionnaires judiciaires à Makamba, par téléphone, 6 mai 2010.

¹⁶⁷ Observation de procès par Human Rights Watch, province de Muramvya, 9 avril 2010.

VII. Réaction du gouvernement, de la police et du système judiciaire

Le gouvernement, la police et les autorités judiciaires du Burundi ont eu tendance à traiter le problème de la violence politique d'une manière qui favorise l'impunité et manque de neutralité. Cette approche risque de contribuer à une plus grande violence pendant les élections, et d'augmenter la probabilité que les membres de l'opposition décident de prendre les choses en main et se fassent justice eux-mêmes en l'absence de protection adéquate de la part de l'État.

La réaction du gouvernement à la violence politique a été variable ; bien que plusieurs ministres du gouvernement aient condamné publiquement les conflits entre membres des différents partis, d'autres ont minimisé la gravité de ces cas.

Par exemple, dans une interview à la radio le 5 avril, le chef de cabinet du ministère de l'Intérieur a déclaré que les personnes impliquées dans des altercations entre différents partis politiques devraient être sanctionnées conformément à la loi.¹⁶⁸ Le ministre, Edouard Nduwimana, a réitéré cette déclaration le 20 avril.¹⁶⁹ Le Président Nkurunziza, lors d'une conférence de presse le 16 avril, a déclaré que toutes les personnes qui se livreraient à des violences politiques devraient être tenues pour responsables à titre individuel ; il a particulièrement souligné que les individus qui avaient brisé le pare-brise d'un véhicule de journalistes à Kinama le 10 avril devaient être arrêtés.¹⁷⁰

Lors d'une conférence de presse le 23 mars, le ministre de la Défense du Burundi, Germain Niyonyankana, a attiré l'attention sur les risques présentés par les groupes de jeunes partisans en disant : « *Depuis plusieurs mois, nous avons pu voir des affrontements entre groupes de jeunes affiliés à ces partis. Cela doit cesser. Le Burundi a des élections cruciales qui approchent... Je tire la sonnette d'alarme parce que... cette agitation des groupes de jeunes peut être une source d'insécurité pouvant avoir des conséquences à long terme que personne ne peut contrôler.* »¹⁷¹

¹⁶⁸ Émission de Rema FM, 5 avril 2010.

¹⁶⁹ Émission de Radio Nationale, 20 avril 2010.

¹⁷⁰ Entretien de Human Rights Watch avec des journalistes, Bujumbura, 17 avril 2010.

¹⁷¹ BINUB, « Burundi's Army in 'Crisis': Defense Minister », 25 mars 2010, http://binub.turretdev.com/en/index.php?option=com_content&task=view&id=416&Itemid=1 (consulté le 21 avril 2010).

Toutefois, d'autres responsables ont minimisé ce type de violence. Le porte-parole de la police, Pierre Channel Ntarabaganyi, réagissant dans une interview radiophonique le 16 avril à un communiqué de presse de Human Rights Watch appelant à mener des enquêtes sur les actes de violence politique, a rejeté ces incidents comme des « *cas isolés* ». ¹⁷² Le ministre de la Sécurité publique, Alain Guillaume Bunyoni, brièvement rencontré par Human Rights Watch en mars, a affirmé : « *Nous n'avons enregistré aucun cas d'assassinats politiques en 2009 ou 2010. Nos rapports le montrent.* » ¹⁷³

Pendant ce temps, la police et les autorités judiciaires ont été lentes à instruire et sanctionner les cas d'agression politique. Deux scénarios principaux ont tendance à prévaloir dans de telles circonstances : soit il n'y a pas eu d'arrestations, soit la police a arbitrairement arrêté des membres de l'opposition qui étaient présents, tout en laissant tranquilles les membres du CNDD-FDD.

Le problème de l'impunité est particulièrement aigu lorsque les accusations impliquent des agents de l'État. Lorsque Human Rights Watch a informé le conseiller juridique du SNR, Jérôme Kantanta, que deux jeunes hommes soupçonnés de travailler pour le SNR se trouvaient parmi les Imbonerakure qui avaient combattu des membres des FNL à Carama en janvier 2010 et dont on disait qu'ils étaient armés, il a nié que les jeunes hommes en question, « Warren » et « Arsène », travaillaient pour le service de renseignement. Toutefois, le SNR avait également nié pendant cinq mois employer un suspect dans le meurtre en avril 2009 à Kamenge d'Emmanuel Minyurano. Le SNR avait finalement admis en septembre que ce suspect travaillait pour le service, prétendant avoir ignoré qu'il était un employé. ¹⁷⁴ En outre, le SNR a déclaré à Human Rights Watch en janvier qu'il avait ouvert des enquêtes sur la conduite d'un agent du SNR qui aurait menacé un membre des FNL avec son pistolet dans un bar de Kinama. ¹⁷⁵ Mais en avril, l'agent en question patrouillait toujours dans Kinama avec son pistolet ; après qu'il aurait battu un jeune homme le 18 avril, il a été impliqué dans une bagarre avec des membres des FNL, le 19 avril. Des coups de feu ont été tirés, et selon des témoins, l'agent du SNR ainsi qu'un membre des FNL ont été blessés ; il était difficile de savoir qui avait engagé la bagarre. ¹⁷⁶ La police a interrogé les deux hommes, et emprisonné

¹⁷² Emission de Rema FM, 16 avril 2010.

¹⁷³ Conversation de Human Rights Watch avec le ministre de la Sécurité publique, Alain Guillaume Bunyoni, Bujumbura, 8 mars 2010.

¹⁷⁴ Entretien de Human Rights Watch avec Jérôme Kantanta, conseiller juridique du SNR, Bujumbura, octobre 2009.

¹⁷⁵ Entretien de Human Rights Watch avec Jérôme Kantanta, conseiller juridique du SNR, Bujumbura, 28 janvier 2010.

¹⁷⁶ Entretien de Human Rights Watch avec des habitants de Kinama, Bujumbura, 20 avril 2010, et avec un commissaire de police, par téléphone, 22 avril 2010

l'agent du SNR pour la nuit avant de le relâcher.¹⁷⁷ (Toutefois, en mai, la police a indiqué à Human Rights Watch qu'ils avaient décidé de mettre en accusation l'agent du SNR et un membre des FNL pour « duel », et le SNR a assuré à Human Rights Watch que l'agent, en attendant les enquêtes judiciaires, serait retiré des contacts réguliers avec le public.)¹⁷⁸

Pendant ce temps, la police a expliqué qu'elle n'avait pas mené d'enquêtes sur Jean Baptiste Nzigamasabo, le parlementaire largement lié aux violences dans la province de Kirundo en janvier, parce qu'aucune plainte n'avait été déposée.¹⁷⁹ Le ministre de l'Intérieur, Nduwimana, a déclaré à Human Rights Watch que c'était le rôle du Parquet d'ouvrir une enquête.¹⁸⁰ Mais en avril, il ne l'avait toujours pas fait.

Dans de nombreux cas de criminalité de droit commun, l'échec de la police et du système judiciaire du Burundi à protéger les civils et à rendre la justice efficacement a conduit les citoyens à se faire justice eux-mêmes.¹⁸¹ Si les autorités burundaises continuent à minimiser la violence politique, à s'abstenir d'enquêter, et à faire preuve de favoritisme envers le parti au pouvoir, elles peuvent être confrontées à une tendance croissante à se faire justice soi-même reposant sur des motivations politiques. Comme l'a déclaré un journaliste burundais : « *La responsabilité première incombe à l'État. Tant les membres du CNDD-FDD que des FNL ont commis des abus, mais si l'État ne montre pas qu'il peut protéger les membres de l'opposition, ils vont décider de prendre en charge leur propre sécurité.* »¹⁸²

¹⁷⁷ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec un commissaire de police, 22 avril 2010.

¹⁷⁸ Entretiens de Human Rights Watch avec un fonctionnaire de police, Bujumbura, 6 mai 2010, et avec l'administrateur adjoint du SNR, Zacharie Sagaba, Bujumbura, 10 mai 2010.

¹⁷⁹ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec le commissaire de police de Kirundo, Domitien Niyonkuru, 23 avril 2010.

¹⁸⁰ Entretien de Human Rights Watch avec le ministre de l'Intérieur, Édouard Nduwimana, Bujumbura, 8 mars 2010.

¹⁸¹ Voir Human Rights Watch/APRODH, *La « justice » populaire au Burundi : Complicité des autorités et impunité*, mars 2010, <http://www.hrw.org/fr/reports/2010/03/31/la-justice-populaire-au-burundi-o>. Human Rights Watch et l'APRODH ont documenté 75 cas de « justice » populaire où des meurtres ont été commis à l'encontre de criminels présumés en 2009. Les auteurs de ces meurtres ont expliqué qu'en l'absence de protection de la part de la police et d'accès à la justice, ils s'estimaient autorisés à tuer des criminels présumés.

¹⁸² Entretien de Human Rights Watch avec un journaliste burundais, Bujumbura, 22 avril 2010.

VIII. Rôle des acteurs internationaux

Certaines dispositions ont été prises pour faire face à d'éventuelles violences liées aux élections au Burundi. Toutefois ces mesures pourraient s'avérer insuffisantes face à des violences de masse, et il n'est pas sûr qu'elles puissent empêcher la poursuite du type de violence au niveau local que documente ce rapport.

Les Pays-Bas et la Belgique, qui ont fourni une série de programmes de formation à la police burundaise depuis 2008, ont récemment achevé des cours sur la sécurité des élections.¹⁸³ Un représentant d'une organisation donatrice familiarisée avec l'instruction a indiqué qu'un escadron de policiers formés à l'intervention rapide sera déployé dans chaque province, avec des forces de soutien en réserve à Bujumbura. Toutefois, il a fait remarquer que, pendant la session des policiers ont exprimé des hésitations à intervenir dans les cas de violence politique. « *Ils ont une mentalité de, 'Laissez-les se battre entre eux* », a-t-il déclaré.¹⁸⁴ Une équipe de fonctionnaires de police et de représentants de l'Inspection générale du ministère de la Sécurité publique surveillera le travail des escadrons d'intervention.

Cependant, cela reste loin des recommandations formulées par l'International Crisis Group en février 2010 dans un rapport qui abordait la question d'assurer des élections fiables. Le rapport suggérait que les pays voisins envoient une force de police d'appoint pour aider la police du Burundi dans la sécurité des élections.¹⁸⁵ Le Burundi a minimisé les préoccupations soulevées par ce rapport, et n'a pas sollicité de force régionale d'appoint.¹⁸⁶ Selon un diplomate africain : « *Le Burundi veut avancer l'argument que ce sont tous des cas isolés. Nkurunziza a convaincu l'Initiative Régionale que tout va bien.*¹⁸⁷ *Le problème est que cela les dispense d'assumer la responsabilité.* »¹⁸⁸

Un certain nombre de pays et de blocs régionaux ont déployé, ou ont l'intention de déployer, des observateurs des élections au Burundi, notamment l'Union européenne, l'Union

¹⁸³ Entretien de Human Rights Watch avec le chef de cabinet au ministère de la Sécurité publique, Bujumbura, 16 avril 2010.

¹⁸⁴ Entretien de Human Rights Watch avec un représentant d'une organisation donatrice, Bujumbura, 27 avril 2010.

¹⁸⁵ International Crisis Group, « Burundi: Ensuring Credible Elections », pp. ii.

¹⁸⁶ Entretien de Human Rights Watch avec un diplomate africain, Bujumbura, 23 février 2010.

¹⁸⁷ L'Initiative Régionale au Burundi est un partenariat de pays voisins, dirigé par l'Ouganda, qui a aidé à accompagner le Burundi tout au long du processus de paix depuis 1995.

¹⁸⁸ Entretien de Human Rights Watch avec un diplomate africain, Bujumbura, 19 février 2010.

africaine, la Communauté Est Africaine, l’Afrique du Sud et le Canada, ainsi que des représentants du corps diplomatique présent à Bujumbura. La Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES), une organisation basée aux États-Unis, a travaillé avec des ONG burundaises et internationales pour mettre en place un système de surveillance de la violence électorale, « Amatora mu Mahoro » (Élections apaisées), équipant des observateurs dans l’ensemble du pays avec une liste d’indicateurs de risques et un système permettant de transmettre rapidement des informations sur les incidents de violence liée aux élections.¹⁸⁹

Les observateurs des élections au Burundi devraient s’intéresser de près à tout incident de violence politique ou de menaces. Grâce à la surveillance et aux rapports, ils devraient veiller à ce que la police fasse preuve de neutralité politique, et que les victimes de violences liées aux élections aient accès à la justice.

¹⁸⁹ Le site web du projet, www.burundi.ushahidi.com, rend compte quotidiennement des informations sur les violences ainsi que sur les initiatives de paix liées aux élections.

Remerciements

Neela Ghoshal, chercheuse sur le Burundi à Human Rights Watch, a réalisé le travail de recherche en vue du présent rapport et en a assuré la rédaction.

Ce rapport a été revu par Rona Peligal, directrice adjointe à la Division Afrique de Human Rights Watch. Il a été révisé par Clive Baldwin, conseiller juridique senior, Danielle Haas, consultante pour Human Rights Watch, et Iain Levine, directeur de programme.

Rachel Nicholson, assistante à la Division Afrique, Anna Lopriore, responsable création et éditrice photo, Grace Choi, directrice des publications et Fitzroy Hepkins, responsable du courrier, ont apporté leur concours à la production du rapport. Danielle Serres a traduit le présent rapport en français. La relecture de la traduction française a été assurée par Peter Huvos, éditeur du site Web en français.

Human Rights Watch souhaite exprimer sa gratitude aux victimes et aux témoins qui ont accepté de partager leurs expériences avec nous. Nous remercions le ministère de l'Intérieur pour sa coopération, ainsi que la Police Nationale du Burundi qui a facilité nos recherches sur le terrain.

Human Rights Watch aimerait également exprimer ses remerciements à ICCO pour avoir financé son travail au Burundi.